



# La politique départementale des Espaces Naturels Sensibles

Bilan annuel 2019





## L'année 2019 en quelques chiffres...

### Concertation

- **100** personnes ou structures rencontrées pour la mise en œuvre des actions
- **7** nouvelles conventions avec des propriétaires ou ayants-droit (77 au total)

### Connaissance

- **17** études ou inventaires naturalistes conduits
- Plus de **3000** données espèces inventoriées en 2019

### Accueil / Sensibilisation du public

- **424** animations scolaires et **151** animations grand public organisées
- **9300** scolaires et **2400** "grand public" ont participé à ces animations
- **150500** personnes comptabilisées en visites libres

### Gestion et entretien des sites

- **31** sites ENS ont fait l'objet de travaux
- **56** chantiers réalisés dont **42** réalisés avec des associations d'insertion
- **685** journées de personnes en insertion

### Budget

- **534 000 €** de dépenses (ENS et mesures compensatoires)
- **330 000 €** de recettes de la taxe d'aménagement



**I - Les sites Espaces Naturels Sensibles de l'Orne** ..... p. **2-9**

- 1 - Typologie des Espaces Naturels Sensibles
- 2 - Les sites ENS définis comme prioritaires
- 3 - Les sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN) avec l'aide du Département
- 4 - Les sites d'intérêt local
- 5 - Les sites prévus en extension d'ENS actuels (3 sites)
- 6 - Les sites (terrains) mesures compensatoires
- 7 - Le patrimoine naturel remarquable des ENS de l'Orne
- 8 - La carte de localisation des sites

**II - Les moyens financiers et humains** ..... p. **10-13**

- 1 - Rappel
- 2 - Bilan budgétaire 2019
  - 2.1 - ENS → recettes / dépenses
  - 2.2 - Mesures compensatoires

3 - Moyens humains

**III - Le bilan des actions 2019** ..... p. **14-30**

- 1 - La mise en place des nouveaux périmètres ENS
- 2 - Les acquisitions
- 3 - Les conventions
- 4 - Les bases de données / SIG
- 5 - Les études
- 6 - La gestion et l'aménagement des sites
  - 6.1 - Montage de projets
  - 6.2 - Actions dans les ENS gérés par le Département
  - 6.3 - Actions dans les ENS gérés par le Conservatoire des espaces naturels de Normandie (CENN)
- 7 - Les aides aux porteurs de projets dans les ENS
- 8 - Les Espaces Naturels Sensibles et la directive européenne « habitats »  
Natura 2000  
Mise en œuvre des procédures Natura 2000 sur les ENS
- 9 - L'accueil et la sensibilisation du public
  - 9.1 - Accueil du public
  - 9.2 - Publications / Expositions
- 10 - La communication

**IV - Revue de Presse 2019** ..... p. **31-32**

# I - Les sites Espaces Naturels Sensibles de l'Orne

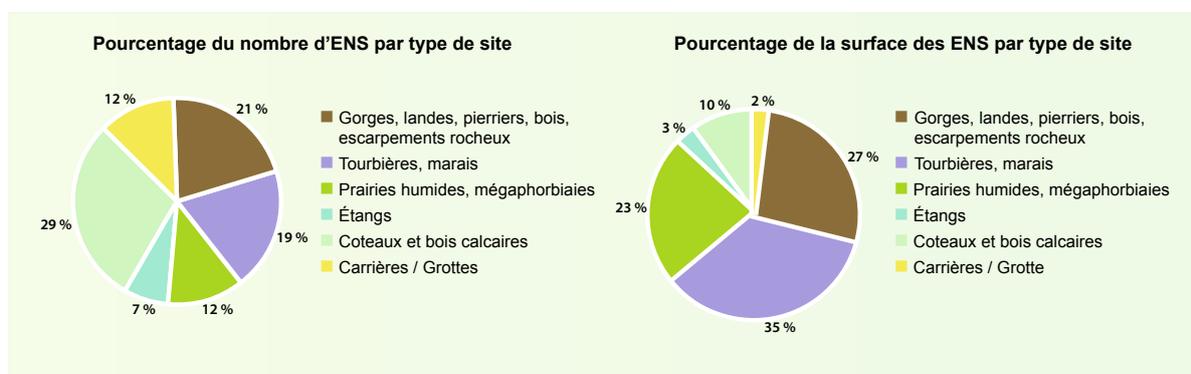
La politique en faveur des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** a été définie par la loi du 18 juillet 1985, révisée par la loi du 2 février 1995. Elle donne aux Départements la compétence et les moyens juridiques et financiers de mettre en œuvre une politique cohérente de préservation des sites, paysages et milieux naturels remarquables.

La politique en faveur de ces espaces vise à protéger et gérer de manière concertée un patrimoine biologique, géologique et paysager. Mais à la différence d'autres outils de protection de l'espace, le dispositif ENS doit permettre l'accès au public, par un programme d'aménagement et d'animations adapté, qui ne porte pas préjudice au milieu.

Aujourd'hui, 40 sites, choisis en raison de leur intérêt écologique et paysager majeur, ont reçu le label ENS dans le département, soit plus de 2 000 hectares classés.

La plupart des sites sont gérés par le Conseil départemental en partenariat avec les collectivités, les agriculteurs, les associations ou les propriétaires privés dans le cadre de conventions. D'autres font l'objet d'une gestion par le conservatoire d'espaces naturels de Normandie ou les collectivités, avec l'aide du Département.

## 1 - Typologie des Espaces Naturels Sensibles



## 2 - Les sites ENS définis comme prioritaires

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (~)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
MARAIS DU GRAND-HAZÉ	BELLOU-EN-HOULME, BRIOUZE	Marais tourbeux, prairies, mégaphorbiaie, landes humides	ZNIEFF I et II, Arrêté Biotope, Natura 2000	229 ha	1992	1992 (ZP)	29 ha 74 a	2011	oui
PRAIRIES DE CAMPIGNY	CANAPVILLE	Prairies humides, mégaphorbiaie	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Arrêté Biotope	8 ha 90 a	1992	1992 (ZP)	7 ha 7 a	2018	visites guidées uniquement
VAUDOBIN	BAILLEUL, GUÉPREI	Gorges, landes, escarpements rocheux, pierriers, mégaphorbiaie, boisements, landes	ZNIEFF I, site inscrit	15 ha	1992	1992 (ZP)	4 ha 67 a	2017	oui
GORGES DE VILLIERS	LA FERTÉ-MACÉ, ST-OUEN-LE-BRISOUULT, ST-PATRICE-DU-DÉSERT	Gorges, landes, pierriers, bois, escarpements rocheux, mégaphorbiaie	ZNIEFF II	23 ha 61 a	1992	1995 (ZP)	14 ha 97 a	2009	oui
TOURBIÈRE DES PETITS RIAUX	LA LANDE-DE-GOULT	Tourbière acide de pente, lande	ZNIEFF I et II, Natura 2000	2 ha 71 a	1992	1992	2 ha 71 a	2017	oui
COTEAU DU GLAND	TICHEVILLE	Coteau calcaire sec, pelouse xérophile	ZNIEFF I et II, Natura 2000	10 ha 60 a	1992	1992 (ZP)		document d'objectifs Natura 2000 (2007)	ouverture ponctuelle
COTEAU DE LA BUTTE	GOUFFERN-EN-AUGE	Coteau calcaire, prairie mésophile, tourbière, fruticée, boisement	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Arrêté Biotope	10 ha 48 a	1992	1992 (ZP)	10 ha 48 a	2010	oui
LA ROCHE D'OËTRE ET LES GORGES DE LA ROUVRE	ATHIS-VAL-DE-ROUVRE, ST-PHILBERT-SUR-ORNE	Vallée encaissée, escarpements rocheux	ZNIEFF I et II, Site classé, Arrêté Biotope,	126 ha	1996	1997 (ZP)	14 ha 5 a (+ 20 ha 95 a communes, CDC)	2019	oui
GROTTE DE LA MANSONNIÈRE	RÉMALARD-EN-PERCHE	Ancienne carrière de craie et cavités naturelles	ZNIEFF I, Natura 2000	12 ha 86 a	2000	2002 (ZP)		document d'objectifs Natura 2000 (2007) (PNR du Perche)	visites guidées uniquement
CAMP DE BIERRE	MERRI	Camp protohistorique, pierriers, escarpements rocheux, bois, prairies humides	Site classé	12 ha	2000	2000	66 a (propriété CD 5 ha 68 a)		oui
ÉTANG DU PERRON	SAINT-GERVAIS-DU-PERRON	Étang, prairies mésophile et hygrophiles, bois	Aucun	3 ha 8 a (société ALIS)	2003	2003		2018	oui
MÉANDRES DE L'ORNE	ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES, GIEL COURTEILLES, PUTANGES-LE-LAC, MONTS-SUR-ORNE	Gorges et vallées, prairies humides, escarpements rocheux, mégaphorbiaie, boisements, prairies	ZNIEFF I et II, Natura 2000	288 ha	2008	2010	56 a	Etude CPIE 2004 DOCOB en cours	oui

## Les sites ENS définis comme prioritaires

Nom du site	Communes	Type de milieu	Statuts	Superficie totale du site (°)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
FOSSÉ ARTHOUR	DOMFRONT-EN-POIRAIE, LONLAY-L'ABBAYE	<b>Escarpements rocheux</b> , landes, pierriers, bois	ZNIEFF I et II, Natura 2000	70 ha	2008	2012		Docob Natura 2000 (2002) (PNR Normandie)	oui
BUTTE CHAUMONT	CUISSAI, LIVAIE, ST-DENIS-S.-SARTHON, ST-NICOLAS-DES-BOIS	<b>Pierriers</b>	ZNIEFF I et II	14 ha	2008				non
CÔTEAUX HISTORIQUES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE	COUDEHARD, MONTORMEL, GOUFFERN-EN-AUGE	<b>Coteaux calcaires</b> , zones buissonnantes, boisements	ZNIEFF I, OGS, site classé	97 ha	2008	2012	20 ha 42 a		oui
LANDES DU TERTRE BIZET ET DE LA TABLÈRE	LONLAY-L'ABBAYE	<b>Landes</b> , tourbière, carrière	ZNIEFF I et II, Natura 2000	135 ha	2008	2013	2 ha 53 a	2019	visites guidées uniquement
PRAIRIE TOURBEUSE DU BEL ÉRABLE	MOULINS-LA-MARCHE	<b>Tourbière</b> , prairie hygrophile, landes, saulaie	ZNIEFF I et II, Natura 2000	8 ha	2008	2014			non
VALLÉE DE LA SARTHE	BARVILLE, HAUTERIVE, HÉLOUP, LE MÊLE-S.-SARTHE, LE MÊNIL-BROÛT, MIEUXCÉ, ST-CÉNERI-LE-GÉREI, ST-JULIEN-S.-SARTHE, ST-LÉGER-S.-SARTHE, LES VENTES-DE-BOURSE	<b>Prairies humides</b> , mégaphorbiaies, prairies tourbeuses, prairies mésophiles	ZNIEFF I et II, Natura 2000	140 ha	2008			Docob Natura 2000 (2002) (PNR Normandie Maine)	non
PERTES ET RÉSURGENCE DU GUIEL	LA FERTÉ-EN-OUCHÉ, LE SAP-ANDRÉ, LA TRINITÉ-DES-LAITIERS,	<b>Prairies humides</b> et tourbeuses	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB vallée du Guiel	57 ha	2008	2014		Docob Natura 2000 (2009) (CD de l'Eure)	Visites guidées uniquement
ÉTANG DES PERSONNES	LE MAGE, LONGNY-LES-VILLAGES	<b>Étang</b> , prairies humides, boisements	ZNIEFF I et II, Natura 2000	74 ha	2008			Docob Natura 2000 (2003) (PNR du Perche)	non
SAINTE-EUGÉNIE	GOUFFERN-EN-AUGE	<b>Bois calcicoles</b> , prairies humides, prairies mésophiles et sèches	ZNIEFF II	25 ha	2008	2009		2018	oui
RUISSEAU DE CHAUDE FONTAINE	CISAI-SAINTE-AUBIN, ÉCHAUFFOUR, SAINT-ÉVROULT-N.-DAME-DU-BOIS, TOUQUETTES, LA TRINITÉ-DES-LAITIERS	<b>Bois hygrophiles</b> et tourbeux	ZNIEFF I et II	115ha	2008				non
CARRIÈRE DE VILLEDIEU-LES-BAILLEUL	VILLEDIEU-LES-BAILLEUL	<b>Carrière</b>	ZNIEFF I	13 ha	2008				non
ÉTANG DE LA LANDE-FORÊT	LE GRAIS	<b>Étang</b> , tourbière, bois tourbeux	ZNIEFF II	13 ha	2018			2018	Visites guidées uniquement
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>				<b>1 503 ha</b>			<b>128 ha 81 a</b>		

### 3 - Les sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN) avec l'aide du Département

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (-)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
TOURBIÈRE DE COMMEAUCHE	FEINGS	Tourbière, prairie hygrophile, landes, saulaie	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Site classé, ZICO, ZPS	3 ha 70 a (CEN en partie)	2003	2003		2018 (CENN)	oui
COTEAU DES CHAMPS GENÈTS	AUBRY-LE-PANTHOU	Coteau calcaire sec, pelouse xérophile, zones buissonnantes, boisement	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Arrêté Biotope	28 ha 72 a (CEN + CD)	2003	2003	5 ha 08 a	2008 (CENN)	oui
COTEAU DE LA BANDONNIÈRE	LONGNY-LES-VILLAGES	Coteau calcaire sec, fruticée, ripisylve	ZNIEFF I et II, Natura 2000, ZPS	4 ha 89 a	2003	2003	4 ha 89 a	2010 (CENN)	oui
COTEAU DES BUTTES ET DE LA PETITE GARENNE	SAINT-GERVAIS-LES-SABLONS	Coteau calcaire sec, pelouse méso-xérophile	ZNIEFF I et II, Natura 2000	9 ha 89 a	2003	2003		2011 (CENN)	visites guidées uniquement
COTEAU DU MONT CHAUVEL	ST-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE	Coteau calcaire sec, pelouse calcicole mésophile prairies humides	ZNIEFF I	8 ha 97 a	2003	2003		2016 (CENN)	visites guidées uniquement
COTEAU DE LA COUR CUCU	CANAPVILLE	Coteau calcaire sec	ZNIEFF I et II, Natura 2000	1 ha 67 a (CEN)	2003	2003		2019 (CENN)	visites guidées uniquement
CARRIÈRE DES MONTS	MONT-SUR-ORNE	Ancienne carrière de calcaire	ZNIEFF I	2 ha 19 a (Commune de Sentilly)	2003	2003	1 ha 29 a	1998 (CENN)	visites guidées uniquement
CARRIÈRE DE LA TOURELLE	GOUFFERN-EN-AUGE	Ancienne carrière de grès, plan d'eau, saulaie, affleurements, calcaires	ZNIEFF I	1 ha 60 a	1992			2018 (CENN)	visites guidées uniquement
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>				<b>61 ha 63 a</b>			<b>11 ha 26 a</b>		



▲ Coteau des Champs Genêts © J.-E. Rubio

## 4 - Les sites d'intérêt local

- Les sites d'intérêt local sur lesquels le Conseil départemental vient en accompagnement des projets de collectivités, des EPCI ou des associations (8 sites)

Nom du site	Communes	Type de milieu	Statuts	Superficie totale du site (~)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture du public
NOTRE DAME DES ROCHES	LE CHATELLIER, BANVOU	Escarpements rocheux, landes, mégaphorbiaie, boisements	ZNIEFF II	20 ha	2008	2013			en partie seulement
LANDES ROCHEUSES ET CARRIÈRE DU VIEUX SAINT-PIERRE	ST-PIERRE-D'ENTREMONT	Escarpements rocheux, landes	ZNIEFF I et II, APPB vallée du Noireau	25 ha 70 a	2008				oui
VALLÉE DU RUISSEAU DE CULOISEAU	LE MAGE, MOUTIERS-AU-PERCHE	Tourbière, marais, prairie hydrophile,	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB bassin de la Corbionne	150 ha	2008			Docob Natura 2000 (2003) (PNR du Perche)	non
VALLÉES ET MARAIS DE BRETONCELLES	BRETONCELLES	Tourbière, marais, prairie hydrophile	ZNIEFF I et II, APPB bassin de la Corbionne	37 ha	2008	2009 (ZP)*	8 ha	2012 (Commune de Bretoncelles)	oui
ÉTANG DE TESSÉ-FROULAY	TESSE-FROULAY	Étang et prairies	ZNIEFF I	6 ha	2008				non
PELOUSES ET BOIS DE LA SERRE	BRULLEMAIL	Coteau calcaire	ZNIEFF I et II	13 ha	2008				non
VALLÉE DE L'ORNE ET MARAIS DE GROGNY	ARGENTAN AUNOU-LE-FAUCON, JUVIGNY-SUR-ORNE, SAI, SARCEAUX	Prairies humides, mégaphorbiaie, prairies tourbeuses, prairies mésophile	ZNIEFF I et II, Natura 2000	259 ha	2008			Docob Natura 2000 (CPIE des collines normandes)	oui
LA FUIE DES VIGNES	ALENÇON	Prairies humides et tourbeuse	ZNIEFF I et II, Natura 2000	42 ha 56 a	2008	2010 (ZP)*	6 ha	2013 (Commune d'Alençon)	oui
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>				<b>553 ha 26 a</b>			<b>14 ha</b>		

\* Droit de préemption délégué à la commune.

## 5 - Sites prévus en extension d'ENS actuels (3 sites)

Nom du site	Communes	Type de milieu	Statuts	Superficie totale du site (~)	Année d'inscription ENS	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture du public
HÊTRAIE ET PELOUSES DES DOUETS	CANAPVILLE	Coteau calcaire	ZNIEFF I et II, Natura 2000	3 ha	2008		Docob Natura 2000 (2002) (CRPF - CENN)	
COTEAU DU GLATINET	CANAPVILLE	Coteau calcaire	ZNIEFF I et II, Natura 2000	4 ha	2008		Docob Natura 2000 (2002) (CRPF - CENN)	
CARRIÈRES DES MONTS ET DES SABLONNETTES	MONTS-SUR-ORNE	Carrière	ZNIEFF I	3 ha 50 a	2008			
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>				<b>10 ha 50 a</b>				

## 6 - Sites (terrains) mesures compensatoires

Nom du site	Communes	Superficie	Financeur	Cadre de la mesure compensatoire	Année de la rétrocession ou d'acquisition
PRAIRIES DE BEZION	FONTENAI-SUR-ORNE	10 ha 63 a	ALICORNE	A88	2011
MARAI DE GROGNY (LE CORNET)	SARCEAUX	12 ha 53 a	ALIS/ALICORNE	A28/A88	2011
MARAI DE GROGNY (PARCELLE D5)	SARCEAUX	1 ha 32 a	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	D 924	2013
PRAIRIES DES AULNAYS	MIEUXCÉ	5 ha 74 a	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	D 924	2013
VALLÉE DE LA SARTHE (10 ILÔTS)	BURÉ, COULONGES-SUR-SARTHE, HELOUP, LE MENIL-BROÛT, LE MÊLE-SUR-SARTHE, LES VENTES-DE-BOURSE, MIEUXCÉ, SAINT-LÉGER-SUR-SARTHE, VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE	150 ha 78 a	ÉTAT CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	RN 12	2014
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>		<b>181 ha</b>			



▲ Méandres de l'Orne © Christophe Aubert

## 7 - Le patrimoine naturel remarquable des ENS de l'Orne



▲ Landes sèches

Les sites ENS sont constitués d'une mosaïque d'habitats naturels dont certains sont remarquables et classés d'intérêt européen. En particulier :

- les landes qui représentent une surface totale de près de 55 ha,
- les milieux tourbeux (tourbière/bois tourbeux...) d'une surface d'environ 60 ha,
- les pelouses calcaires d'une surface d'environ 40 ha.



▲ Pelouses calcaires

Ces milieux abritent une flore et une faune rares et menacées.

### Flore

- 10 espèces protégées au niveau national dont deux d'intérêt européen (Fluteau nageant, Trichomanes élégants),
- 43 espèces protégées au niveau régional.

### Faune

- 11 espèces d'oiseaux sont d'intérêt européen (annexe 1 de la directive oiseaux) : Pie grièche écorcheur, Courlis cendré, Engoulevent d'Europe...,
- 22 espèces animales d'intérêt européen (annexe 2 de la directive habitat) : loutre, Damier de la Succise, Triton crêté, Écrevisse à pieds blancs...



▲ fritillaire pintade



▲ Busard Saint Martin © J. Rivière



▲ Lucane cerf-volant



▲ Grand murin



▲ Orchis punaise © CENN

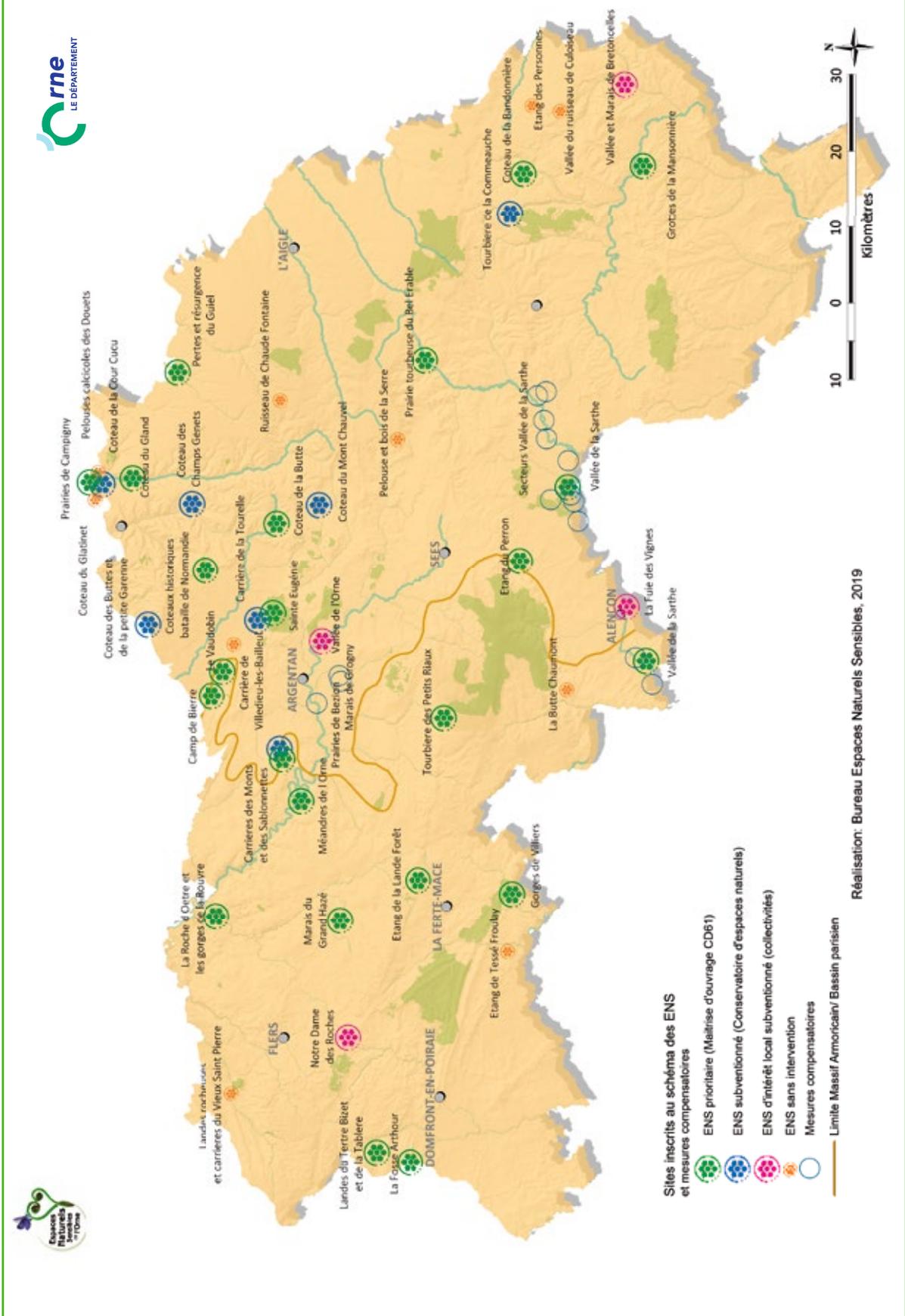


▲ Drosera intermédia © M. Ameline



▲ Triton crêté (couple) © J. Rivière

## 8 - Carte de localisation des sites



# II - Les moyens financiers et humains

## 1 - Rappel

Les actions relatives à la politique départementale des espaces naturels sensibles (ENS) sont conduites grâce au produit d'une taxe établie sur les permis de construire.

Dans l'Orne, la TDENS (taxe départementale des espaces naturels sensibles) a été instituée en 1991 et son taux fixé à 0,3 % (le taux maximum était de 2 %) et au 1<sup>er</sup> janvier 2009, celui-ci a été porté à 0,6 %.

En 2011, suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement, de la TDENS et la TDCAUE, le nouveau dispositif repose sur une taxe unique d'aménagement, TA, qui se substitue à la TLE (taxe locale d'équipement), la TDENS et la TCAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement).

Ainsi, lors de sa réunion du 30 septembre 2011, l'Assemblée départementale a fixé le taux de la TA pour les ENS et le CAUE à 1 % et établi la répartition du taux pour le financement des espaces naturels sensibles (TA/ENS) à 0,60 %.

Ce nouveau dispositif est en vigueur depuis mars 2012.

Par ailleurs, le Conseil départemental gère pour le compte de l'État et des sociétés autoroutières, au titre des mesures compensatoires, des espaces naturels qui lui ont été rétrocédés. Il perçoit dans ce cadre les crédits correspondants aux dépenses afférentes à ces opérations.

## 2 - Bilan budgétaire 2019

### 2.1 - ENS

#### Recettes

Le montant global des recettes perçues en 2019 s'élève à **364 307 €**.

- **Recette TA/ENS 2019 : 329 931 €**

En 2019, les recettes de la TA/ENS se sont élevées à 329 931 € (389 407 € en 2018), soit une diminution de 15 % par rapport à 2018.

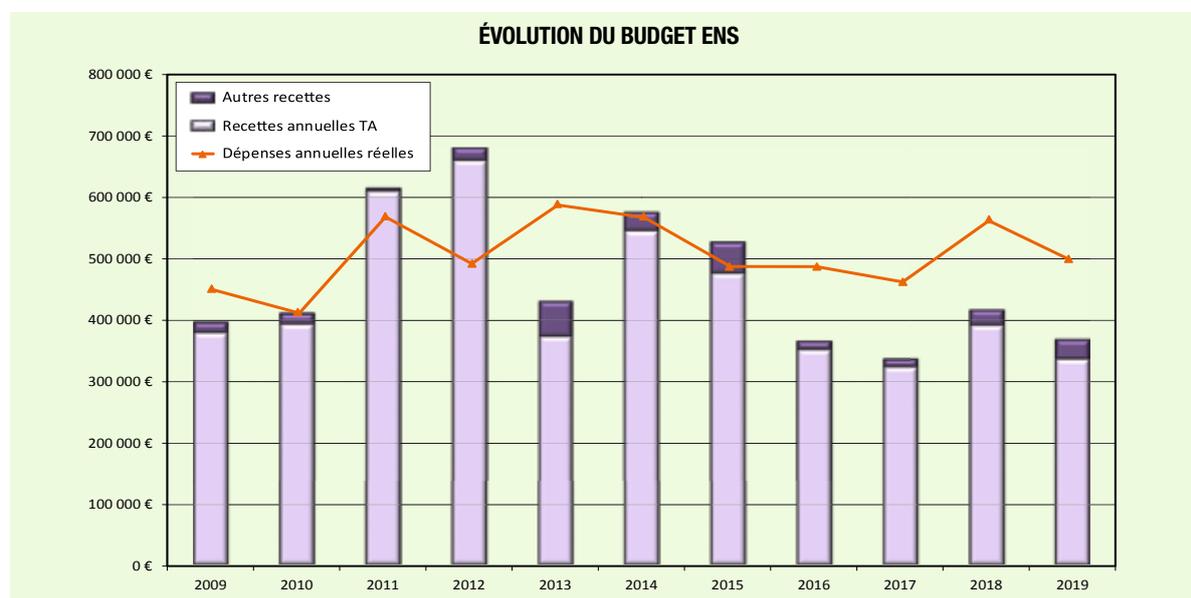
- **Autres recettes liées aux ENS : 34 376 €**

Certaines actions permettent d'obtenir des subventions de l'Europe, de l'État ou des agences de l'eau, sollicitées pour des opérations telles que la gestion des zones humides ou des sites Natura 2000.

Des recettes sont également perçues grâce à des animations scolaires et grand public réalisées sur certains ENS.

En 2019, ces recettes s'élèvent à 34 376 €.

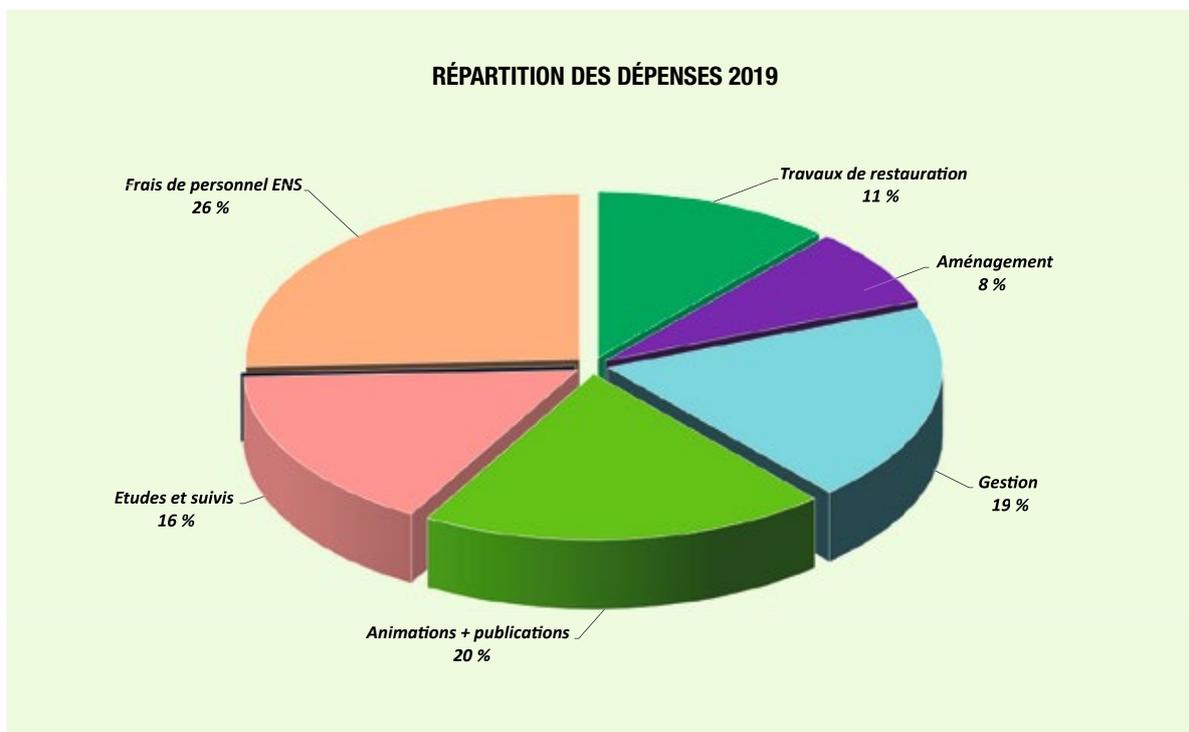
**Évolution des recettes de la TA/ENS et des autres recettes.**



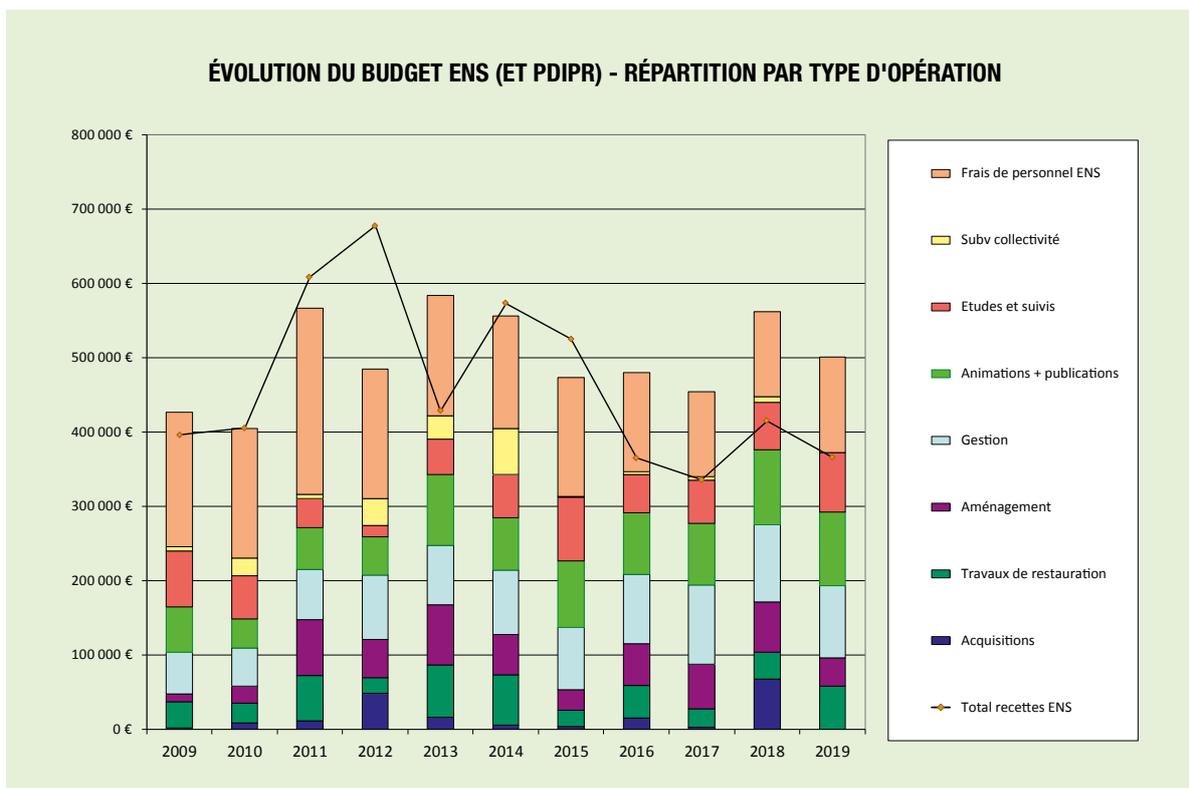
## Dépenses

Le montant global des dépenses réalisées en 2019 s'élève à **501 427 €** (562 091 € en 2018), dont **372 703 €** pour les opérations menées sur les sites et **128 724 €** de frais de personnel.

### • Répartition des dépenses totales ENS en 2019



### • Évolution des dépenses ENS



Les dépenses totales ont diminué de 10,8 % par rapport à 2018.

## ➔ 2.2 - Mesures compensatoires

### A28 / A88

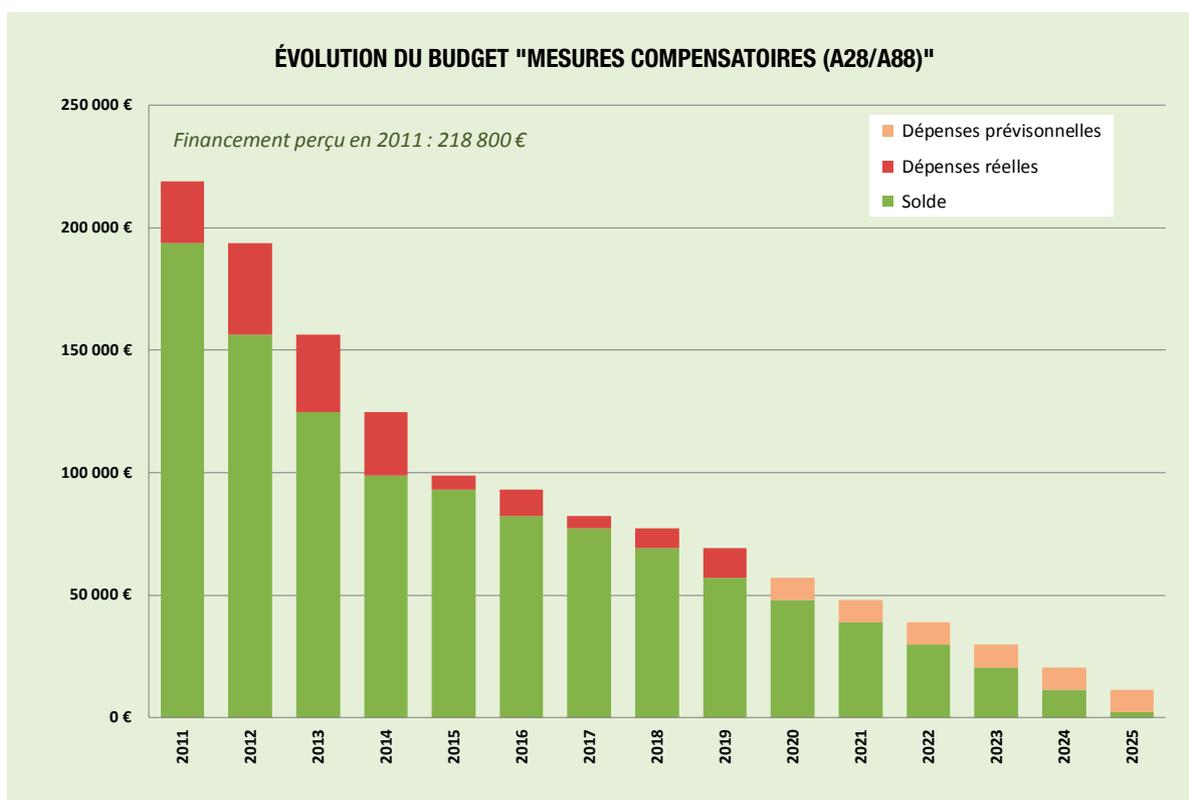
#### Recettes

Le Conseil départemental a perçu en 2011, 218 800 € de recettes versées par les sociétés autoroutières Alicorne et Alis au titre des mesures compensatoires pour la mise en œuvre d'opérations sur une durée de 15 ans.

Par ailleurs, le Conseil départemental perçoit les fermages des agriculteurs exploitant ces parcelles. En 2019, ces recettes s'élevaient à 419 €.

#### Dépenses

En 2019, le montant des dépenses s'élève à 12 148 € (8 076 € en 2018), dont 7 148 € pour les opérations menées sur les sites et 5 000 € pour l'animation du plan de gestion et la maîtrise d'œuvre (frais de personnel).



### RN 12

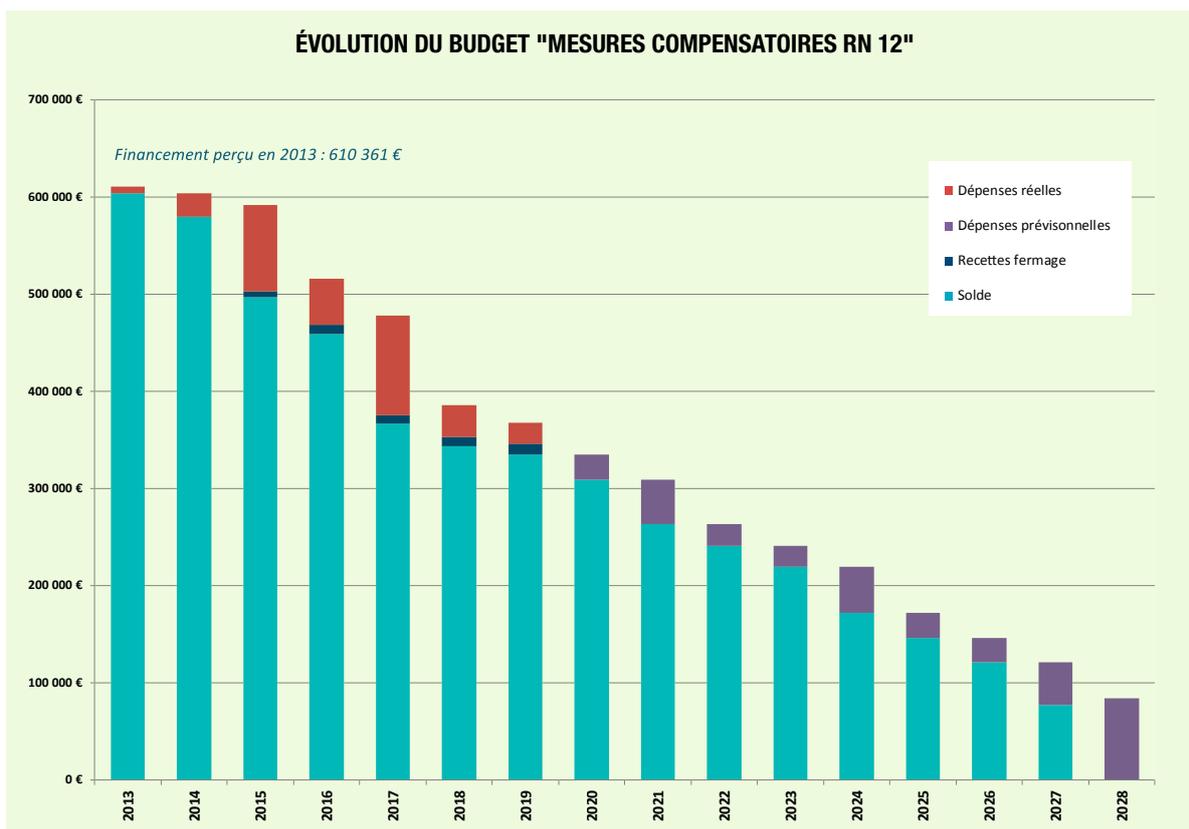
#### Recettes

Le Conseil départemental a perçu, en 2013, **610 361 €** de recettes versées par l'État (DREAL) pour la gestion sur une durée de 15 ans des terrains acquis au titre des mesures compensatoires RN 12.

Par ailleurs, le Conseil départemental perçoit les fermages des agriculteurs exploitant ces parcelles. En 2019, ces recettes s'élevaient à 11 709 €.

#### Dépenses

En 2019, le montant des dépenses s'élève à **20 885 €** (32 092 € en 2018), dont 5 673 € pour les opérations menées sur les sites et 15 212 € pour l'animation du plan de gestion et la maîtrise d'œuvre (frais de personnel).



### 3 - Les moyens humains

Le bureau espaces naturels sensibles, en charge de la politique des ENS, est rattaché à la Direction développement durable des territoires du pôle attractivité territoriale. En 2012, un poste de technicien a été créé pour la mise en œuvre des opérations liées aux mesures compensatoires réalisées pour le compte de l'État et des sociétés autoroutières et financées par ces organismes.

En 2019, le bureau compte 5 personnes : il est composé d'un chef de bureau, de deux techniciens, d'une gestionnaire administrative et d'une secrétaire.

En 2019, les moyens humains mis à disposition de la politique ENS et des mesures compensatoires correspondent à 4 ETP.

# III - Le bilan des actions 2019

## 1 - La mise en place des nouveaux périmètres ENS



- *La concertation*

Afin d'établir les périmètres définitifs des sites classés en ENS, en concertation avec les élus et les propriétaires, des réunions de travail et des visites de terrains sont organisées. En 2019, la concertation s'est poursuivie pour le projet d'extension du périmètre des Prairies de Campigny sur la commune de Canapville.

- *État d'avancement fin 2019*

Actuellement, 29 sites disposent d'un périmètre d'intervention validé sur les 40 sites inscrits au programme départemental. D'autres périmètres sont en cours d'analyse.

## 2 - Les acquisitions

Le Département réalise des acquisitions au titre des ENS depuis 1992 essentiellement dans le cadre de négociations amiables. En 2019, aucune déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n'a concerné le Département.

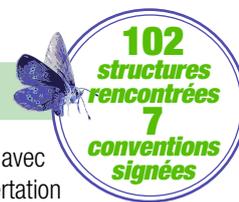
Actuellement, la totalité des acquisitions foncières réalisées dans les ENS avec la TA/ENS, représente 140 ha.

Depuis 2000 une mission de veille foncière a été confiée par convention à la SAFER de Normandie sur l'ensemble des zones de préemption ENS. Un avenant annuel fixe le coût de la prestation. En 2019, il était de 2 700 €.

### Zones de préemption :

En 2019, aucune zone de préemption n'a été créée. Le nombre de sites et la superficie totale soumise au droit de préemption restent inchangés : 10 zones - 513 ha.

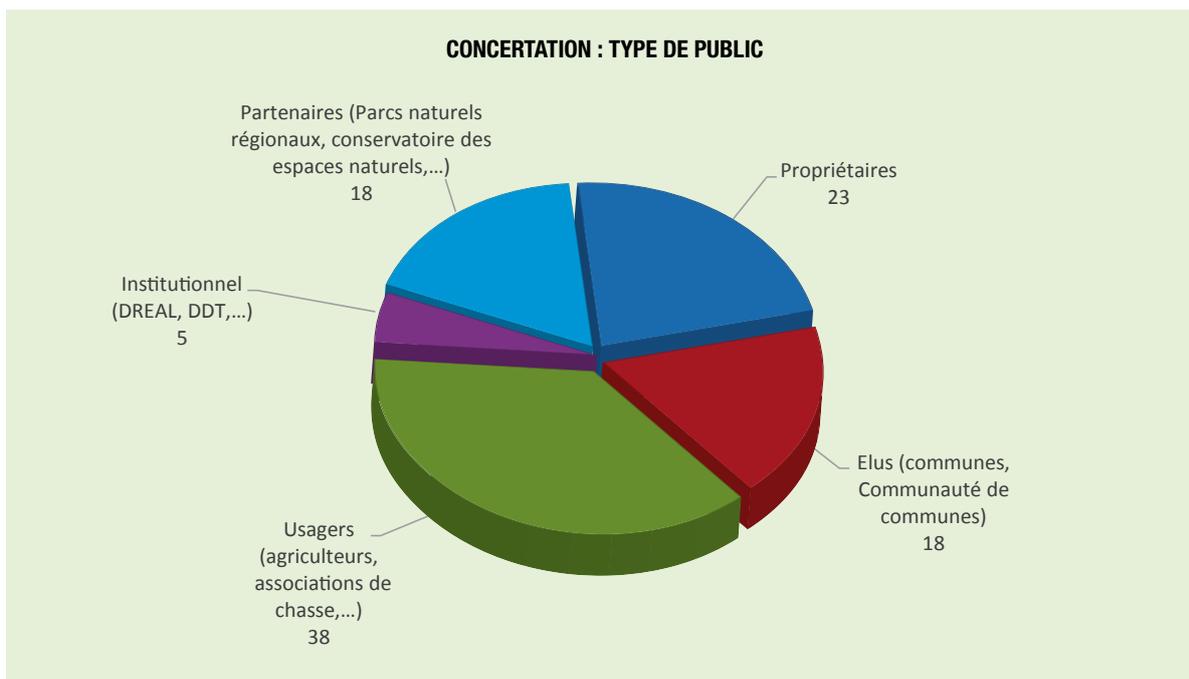
## 3 - Concertation / Conventions



La politique ENS reposant en grande partie sur le volontariat, un travail préalable de concertation avec les différents partenaires et acteurs des sites est nécessaire. En 2019, des démarches de concertation ont été entreprises auprès de plus de 100 personnes ou structures pour la mise en œuvre des actions. Les publics rencontrés sont principalement les propriétaires, les usagers ainsi que les élus locaux.



▲ Concertation à la Fosse Arthour



Suite à ce travail de concertation, plusieurs types de conventions sont ainsi établis par le Département pour la gestion des sites et leur ouverture au public. La gestion des mesures compensatoires nécessite également l'établissement de conventions. Ainsi en 2019, 7 nouvelles conventions ou autorisations ont été établies, soit un total de 77 conventions en cours.

- **Conventions avec des propriétaires privés (36 conventions)**

- **conventions de passage** pour l'ouverture au public des sentiers de découverte sur des terrains privés ou communaux : Au total 30 conventions de passage sont en cours sur différents sites.  
1 autorisation de passage ponctuelle a été établie pour la mise en place de visites guidées sur la Lande du Tertre Bizet.
- **conventions d'autorisation de travaux ou d'études :**  
Des conventions sont établies avec les propriétaires lorsque des études ou des chantiers de gestion écologique ou d'aménagement sont réalisés sur des terrains privés.  
En 2019, 2 conventions ou autorisation ont été établies avec des propriétaires pour la réalisation de travaux ou d'étude sur les sites suivants : La Fosse Arthour et les Gorges de Villiers.
- **convention de gestion :**  
Une convention de gestion a été signée avec l'établissement thermal de Bagnoles de l'Orne afin de remplacer une ancienne convention de passage, permettant ainsi de poursuivre les actions menées sur les Gorges de Villiers.

- **Conventions avec des agriculteurs (20 conventions)**

Au total, 20 conventions de gestion ou baux ruraux à caractère environnemental sont établies avec des agriculteurs ou la SAFER pour la gestion par fauche ou pâturage sur 7 sites (Coteau de la Butte, Camp de Bierre, Marais de Grogny, Prairies de Bezion, Méandres de l'Orne, Vallée de la Sarthe et les Coteaux historiques de la Bataille de Normandie).

- **Conventions avec des collectivités (8 conventions)**

8 conventions sont établies avec des communes et une communauté de communes pour la gestion des terrains dont ils sont propriétaires sur les sites ENS. Cinq sites sont concernés : le Marais du Grand-Hazé, la Roche d'Oëtre et les Gorges de la Rouvre, Sainte Eugénie, Vallée et Marais de Bretoncelles et la Fuié des Vignes.

En 2019, deux nouvelles conventions de partenariat ont été signées avec :

- la Ville d'Alençon pour la gestion du site de la Fuié des Vignes,
- Fiers Agglo et la commune de Saint-Philbert-sur-Orne pour la gestion du site de la Roche d'Oëtre et des Gorges de la Rouvre.

Par ailleurs, la convention avec le Parc naturel régional Normandie Maine, relative à la connaissance et l'animation des sites des Gorges de Villiers, Tourbière des Petits Riaux, Fosse Arthour, Lande du Tertre Bizet, l'Étang du Perron et l'Étang de la Lande-Forêt, a été reconduite.

### • *Conventions avec des associations (9 conventions)*

6 conventions pérennes sont établies avec des associations pour la gestion ou l'utilisation des sites suivants :

- Marais du Grand-Hazé (association pour l'entretien du Marais),
- Vaudobin (associations de chasse),
- Roche d'Oêtre (association de chasse),
- Prairies de Campigny (CENNO et AFFO).

Une convention définit le partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie pour la gestion de 10 sites ENS.

Par ailleurs des conventions d'études et de suivis scientifiques et d'échanges de données sont établies avec des associations spécialisées dont :

- le Conservatoire botanique de Brest antenne bas-normande depuis 2009, afin d'améliorer la connaissance de la flore sauvage et des habitats d'intérêt patrimonial de l'Orne et leur prise en compte dans la politique de préservation des ENS. Le programme d'étude est établi chaque année,
- le Groupe d'étude des invertébrés Armoricaïn (GREZIA) afin de contribuer à l'amélioration des connaissances sur les invertébrés (insectes, araignées...) et participer à la sensibilisation du public,
- l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO) afin de définir l'usage des données naturalistes du Département, intégrées dans la base départementale développée par l'AFFO, et l'utilisation de cette base de données informatiques.

### • *Conventions liées aux mesures compensatoires (4 conventions)*

4 conventions lient le Département à plusieurs partenaires pour la gestion des sites :

- une convention d'utilisation temporaire établie avec la société autoroutière ALIS, propriétaire de l'étang du Perron à St Gervais-du-Perron pour la gestion du site qui devrait être rétrocédé prochainement au Département.
- deux conventions avec les sociétés autoroutières ALICORNE et ALIS dans le cadre des mesures compensatoires liées à la réalisation des autoroutes A 28 et A 88. Elles définissent les engagements du Conseil départemental et la participation financière des deux sociétés pour la gestion des sites concernés rétrocédés au Département : le Marais de Grogny à Sarceaux et les Prairies de Bezion à Fontenai-sur-Orne.
- une convention avec l'État (DREAL) concernant les modalités de transfert et de suivi environnemental des parcelles acquises par l'État au titre des mesures compensatoires de la RN12.

### • *Participation à des programmes régionaux*

Le bureau des espaces naturels sensibles participe activement à plusieurs programmes régionaux :

- Agence régionale de la biodiversité et du développement durable : participation au montage de la nouvelle structure et à la définition de différentes actions, missions et partenariats.
- Programmes régionaux portés par le conservatoire d'espaces naturels avec la participation aux temps d'échanges, aux études et à la mise en place d'actions et de retours d'expériences pour :
  - le programme d'action en faveur des coteaux (PRAC),
  - Le programme d'action en faveur des mares (PRAM),
  - Le programme régional d'espaces en libre évolution (PRELE).
- GEOPARC mondial Unesco – Parc naturel régional Normandie-Maine : accompagnement du PNR pour l'évaluation et les modalités d'intégration d'ENS dans le projet Géoparc.

## 4 - Les bases de données / SIG

Le bureau ENS gère et actualise une base de données du parcellaire de l'ensemble des sites ENS reliée au système d'information géographique (SIG). Elle permet d'accéder facilement aux données foncières et à un ensemble d'informations (type de conventionnement, propriétaires, taxes foncières,...).

Afin d'appréhender le suivi des espèces floristiques remarquables (espèces ayant un statut de protection et/ou de rareté), une base de données a également été réalisée. Cet outil conçu comme un carnet de bord est relié au SIG.

Dans un souci de mutualisation des connaissances et de simplification de l'exploitation des données, le Conseil départemental réalise l'intégration des résultats des études et inventaires naturalistes conduites sur les ENS dans une base de données gérée par l'Association faune et flore de l'Orne (AFFO).

Une convention de partenariat entre l'AFFO et le Département définit l'usage des données naturalistes mises en commun. Une réflexion a été initiée en 2018 avec le Parc naturel régional Normandie-Maine et l'AFFO pour l'utilisation d'un nouveau logiciel pour la saisie et l'administration des données (Géonature).

Cette année, dans le cadre d'un programme en lien avec les archives départementales, la DRAC et l'Office National des Forêts, une commande de campagne LIDAR a été réalisée.

La technique consiste à "scanner" le sol depuis un avion volant à basse altitude. Cette technologie permet un levé topographique avec une précision d'au moins 10 cm pouvant être exploité avec un logiciel de SIG. Ces données sont un complément important aux techniques de prospection traditionnelles de terrain. Toutes les informations recueillies permettent d'avoir un relevé topographique relativement précis et de mettre en avant des vestiges archéologiques, des levés de terrains, des réseaux de fossés notamment.

Les forêts domaniales d'Ecouves, Andaines et Bourses ont été survolées ainsi que plusieurs ENS (Marais du Grand Hazé, Méandres de l'Orne, Tourbière des Petits Riaux, Vaudobin, Camp de Bierre, Sainte Eugénie).

Dorénavant, cette masse de données acquise pourra être exploitée au fil des besoins et des études.



▲ Extrait de l'analyse du LIDAR

## 5 - Les études



Les études conduites sur les ENS visent à améliorer les connaissances scientifiques, à définir et planifier les opérations à mener pour la gestion écologique des sites et pour l'accueil du public, et à évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Ainsi, actuellement 21 sites sont dotés d'un plan de gestion qui précise les objectifs et établit un programme d'actions pour 5 ans ou plus.

En 2019, 17 études ou suivis ont été conduits sur 13 sites différents, permettant d'intégrer plus de 3 000 données naturalistes.

### Liste des études 2019

Site ENS	Partenaire / Prestataire	Études
<b>Camp de Bierre</b>	Groupe Mammologique Normand	Inventaire des chiroptères
<b>Coteau de la Bandonnière</b>	PNR du Perche / Groupe Mammologique Normand	Inventaire des chauves-souris du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche"
<b>Coteau de la Butte</b>	CEN de Normandie	Bilan triennal 2017-2019 - scientifique et technique
<b>Coteau des Champs genêts</b>	CEN de Normandie	Bilan triennal 2017-2019 - scientifique et technique
<b>Coteau du Mont Chauvel</b>	CEN de Normandie	Bilan triennal 2017-2019 - scientifique et technique
<b>Coteaux historiques Bataille de Normandie</b>	Groupe Mammologique Normand	Inventaire des chiroptères
<b>Coteaux historiques Bataille de Normandie</b>	Marc MAZURIER	Inventaire odonates
<b>Coteaux historiques Bataille de Normandie</b>	Conservatoire botanique national de Brest	Typologie et cartographie de la végétation
<b>Gorges de Villiers</b>	Association Faune et Flore de l'Orne	Cartographie des habitats
<b>Landes du Tertre Bizet et la Tablière</b>	Conseil départemental / TALVARD Laurine	Plan de gestion de la Lande du Tertre Bizet
<b>Marais du Grogny</b>	Conservatoire botanique national de Brest	Typologie et cartographie de la végétation
<b>Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre</b>	CPIE des Collines normandes	Plan de gestion 2019-2028
<b>Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre</b>	CPIE des Collines normandes	Suivi scientifique (oiseaux, chiroptères, Loutre, flore)
<b>Tourbière des Petits Riaux</b>	Marc MAZURIER	Suivi de la végétation
<b>Vallée de la Sarthe</b>	Conservatoire botanique national de Brest	Évaluation de l'état de conservation de la population régionale de Gratiola officinale
<b>Vaudobin</b>	Association Faune et Flore de l'Orne	Cartographie des habitats

## Zoom sur quelques études

### • Réalisation d'une étude sur la Lande du Tertre Bizet.

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental de l'Orne intervient sur le site de la Lande du Tertre Bizet. Des études et travaux ponctuels sont réalisés avec l'accord des propriétaires. Une stagiaire de Master 2 en écologie a été recrutée pour 6 mois afin d'élaborer la partie diagnostic d'un plan de gestion du site, et élaborer en parallèle un protocole pour le suivi d'un papillon très rare.

Après une rencontre des propriétaires du site et une collecte et une analyse des différentes informations existantes (historique, travaux réalisés, inventaires, études etc.), un document diagnostic du site a été élaboré dégagant notamment des grands objectifs de gestion et de préservation. Ce document a reçu un accueil favorable de la part des propriétaires, augurant la pérennité des actions pouvant être mises en œuvre pour protéger la lande.

En parallèle, une étude a été conduite sur l'Azuré du genêt. Ce papillon rare et menacé est présent uniquement sur la lande du Tertre Bizet en Normandie.

Le travail a été mené en trois phases : bibliographie, réalisation d'un protocole de suivi, mise en place de celui-ci.

Cette étude a permis de mieux comprendre l'utilisation du site par ce papillon. En effet, son cycle est complexe puisqu'il dépend d'une plante hôte, l'ajonc nain ainsi que d'une symbiose avec une fourmi.

Les populations de papillon ainsi que les fourmilières ont été mises en évidence sur le site afin de les préserver au mieux tout en poursuivant la restauration des landes engagée depuis 2013.



▲ Azuré du Genêt

### • Réalisation du plan de gestion des Coteaux historiques.

Ce plan de gestion a pour but de planifier l'ensemble des actions nécessaires à mettre en œuvre pour conserver et valoriser le patrimoine naturel des Coteaux historiques. Pour ce site, il a été fait le choix de s'appuyer sur la nouvelle méthodologie de plan de gestion d'espaces naturels, conçue par Réserves naturelles de France, à laquelle l'Assemblée des Départements de France a étroitement collaboré au titre des ENS. Cette démarche réalisée en interne est répartie sur deux années. L'année 2019 a été consacrée à regrouper et analyser l'ensemble des éléments descriptifs du site disponibles.

Pour cela des prospections de terrain ont été réalisées par le bureau des ENS : inventaires floristiques, amphibiens et oiseaux. Aussi pour parfaire la connaissance plusieurs études complémentaires ont été réalisées :

- Une typologie et une cartographie des habitats ont été effectuées par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB). Réalisé selon la méthode phytosociologique sigmatiste, ce travail a permis de décrire, cartographier, préciser l'état de conservation de 10 habitats.
- Un inventaire et une cartographie des arbres têtard ont été menés par un groupe d'étudiant du lycée agricole de Sées dans le cadre d'un projet tuteuré. Dans ce travail, plusieurs éléments descriptifs ont été pris en compte comme l'utilisation d'une typologie adaptée aux arbres à cavité. Il a permis d'évaluer l'état initial et le niveau de conservation de ces habitats particuliers. En finalité des préconisations ont été énoncées.
- Un inventaire des chauves-souris sur le Coteau de la Frénée effectué par le groupe mammalogique normand a mis en évidence l'importance des chiroptères sur ce site : 13 espèces de chauves-souris inventoriées, soit près des 2/3 des chiroptères de Normandie dont 2 espèces vulnérables en Normandie.
- Un inventaire des odonates sur les 4 mares des coteaux historiques par le consultant Marc Mazurier.



Prospection botanique ►

## 6 - La gestion et l'aménagement des sites



La gestion et l'aménagement des sites comprennent l'ensemble des opérations relatives à :

- l'entretien courant et la mise en sécurité des aménagements relatifs à l'accueil du public et à la gestion des sites,
- les travaux de gestion écologique pour la restauration ou l'entretien des milieux naturels,
- la gestion par pâturage extensif de certains sites,
- les travaux d'aménagement et la mise en place d'équipements pour l'accueil et l'information du public.

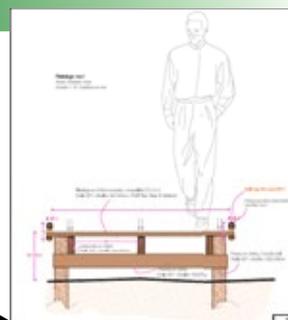
Ces opérations sont conduites sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental pour les sites gérés par le Département et sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, avec l'aide financière du Département, pour les sites dont cet organisme est propriétaire ou dont il a la maîtrise d'usage (convention avec les propriétaires).

### ➔ 6.1 - Montage des projets

En 2019, le bureau des ENS a travaillé à l'élaboration de plusieurs nouveaux projets de gestion ou de mise en valeur des sites :

- définition d'une boucle de découverte sur le Marais du Grand Hazé dont les travaux devaient débuter en 2020,
- création d'un parcours dématérialisé pour smartphone sur le site de la Roche d'Oëtre,
- définition d'un sentier de découverte sur le site des Prairies de Campigny (ouverture prévue au printemps 2020),
- définition d'un sentier de découverte sur le site des Pertes et résurgence du Guiel.

*Chemin sur pilotis / Marais du Grand Hazé*



### ➔ 6.2 - Actions dans les ENS gérés par le Département

#### ➔ Travaux d'entretien courant

Ces travaux comprennent :

- l'entretien des parkings et des sentiers,
- la réparation et le nettoyage des petits aménagements et des équipements (embranchements, passerelles, panneaux...).

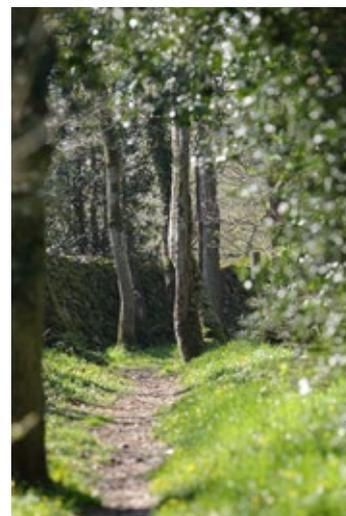
Par ailleurs, une surveillance est assurée tout au long de l'année afin d'intervenir en cas de dégradation de l'état des sentiers ou de mise en danger des promeneurs (arbres dangereux...).

En 2019, 39 km de sentiers répartis sur 18 sites ont été entretenus.

Une centaine de panneaux et de panonceaux équipent ces sites pour l'accueil et l'information du public.

L'entretien annuel de ces équipements est confié aux associations d'insertion.

Sur le site de la Roche d'Oëtre et des Gorges de la Rouvre, l'équipe technique de la Communauté d'agglomération Flers aggro réalise une partie des travaux d'entretien des équipements à la Maison du paysage et au pavillon d'accueil de la Roche d'Oëtre.



▲ Sentier de découverte

#### ➔ Travaux de gestion écologique

Des chantiers de gestion écologique sont menés sur les sites afin de conserver les milieux naturels remarquables. Ils concernent à la fois des chantiers importants de restauration de milieu (déboisement, décapage...), des chantiers d'entretien écologique (fauche, débroussaillage,...) et des travaux liés aux équipements nécessaires à la gestion (clôtures, abreuvoirs, parcs de contention...).

En 2019, 31 sites ont fait l'objet d'interventions (dont 1 en mesures compensatoires).

De plus, un pâturage extensif est mis en œuvre sur plusieurs sites gérés par le Conseil départemental pour la conservation des milieux ouverts dans le cadre de conventions avec des associations ou des agriculteurs.

Actuellement, 14 sites bénéficient en partie ou en totalité de ce mode de gestion, pour une superficie totale d'environ 120 ha. L'ensemble du cheptel utilisé, majoritairement propriété du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, est composé en grande partie par des animaux de races rustiques (chèvres de l'ouest, moutons solognots, chevaux camarguais, bovins écossais et ânes).

Par ailleurs, certains sites sont gérés par des agriculteurs avec des bovins de races de production agricole (normande, blonde d'Aquitaine...).

### TOURBIERE DES PETITS RIAUX

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site il a été convenu de poursuivre les actions de restauration des habitats. C'est ainsi que 900 m<sup>2</sup> de milieux colonisés par les saules et les fougères ont été décapés avec une pelle hydraulique pour permettre la reconstitution de la végétation de tourbière et de lande. Cette action va favoriser dans un premier temps une végétation pionnière favorable à des espèces rares et protégées comme les droséras à feuilles rondes. Le plan de gestion prévoyait également :

- un entretien par fauche avec exportation sur 3 000 m<sup>2</sup> de tourbière,
- une maîtrise du développement de la fougère aigle par un battage manuel,
- une maîtrise du développement des ligneux par un arrachage ponctuel sur 1 500 m<sup>2</sup> de tourbière.

S'agissant d'un site classé au titre de la Directive Habitat, un contrat Natura 2000 a été établi. Il permet de bénéficier d'un financement de l'Etat et de l'Europe.



▲ Décapage mécanique



▲ Arrachage manuel de ligneux

### ROCHE D'OÛTRE ET GORGES DE LA ROUVRE

Les travaux de gestion ont concerné les milieux ouverts de prairie, lande et pelouse :

- fauche manuelle ou mécanique des prairies et pâturage extensif dans certains cas,
- élimination des jeunes ligneux dans certains secteurs de prairies et battage de la fougère aigle,
- restauration d'habitats de pelouse et de lande à bruyères,
- restauration de mares (curage).

Les 2,4 ha de prairies situées aux abords de la Maison du Paysage sont gérés par pâturage mixte (ânes, vaches, chèvres) dans le cadre de conventions avec différents propriétaires d'animaux.

Un parc de contention a été installé pour faciliter la manipulation des animaux et des travaux de réparation de la clôture en lisse bois ont été entrepris.

### ÉTANG DU PERRON

Les interventions ont concerné :

- la fauche de 0,7 ha de prairie (intervention annuelle),
- la taille des haies.

### CAMP DE BIERRE

Des travaux de débroussaillage léger ont été réalisés pour la mise en valeur de secteurs de rochers et de pierriers.

Les 0,8 ha de prairies aux abords du site sont entretenus par un pâturage équin.

### MARAIS DU GRAND-HAZÉ

Le Conseil départemental est gestionnaire désigné pour la mise en œuvre du plan de gestion lié à l'arrêté préfectoral de protection des biotopes (APPB) et participe également à l'animation pour la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000. À ce titre, il met en œuvre les actions prévues dans le plan de gestion validé par le comité de pilotage et les opérations de gestion courantes en partenariat avec le CPIE des Collines Normandes (opérateur Natura 2000).

En 2019, des travaux de dessouchage ont été entrepris sur une ancienne peupleraie déboisée en 2018. L'objectif étant d'étendre les habitats naturels patrimoniaux présents à proximité (mégaphorbiaies, tourbière) et les espèces associées (Fluteau nageant, Grande douve, ...). Une mare a également été restaurée avec des travaux de reprofilage des berges.

Les travaux de gestion par fauche avec un agriculteur local se sont poursuivis sur une surface de 12 ha comprenant :

- traitement mécanique de la fougère aigle (parcelle d'hivernage),
- fauche et exportation des refus de pâturage (joncs principalement),
- fauche bisannuelle de secteur en prairie humide.

L'élimination des espèces végétales invasives (Berce du Caucase, Renouée du Japon) par arrachage a également été entreprise.

### • La gestion par pâturage

L'association pour l'entretien du Marais du Grand-Hazé, propriétaire des animaux a en charge, depuis 1995, le suivi des animaux sur un secteur enclos de 30 ha.

Les clôtures datant des années 90, le programme de renouvellement a été poursuivi avec le remplacement de 1 500 mètres de clôture en 2019.

### VAUDOBIN

Comme chaque année, des travaux de débroussaillage et de fauche ont été effectués dans le sous-bois, le fond de la vallée et la lande.

### LA FOSSE ARTHOUR

En contrebas du site, dans le bois de Rouellé, 4 clairières sont composées des espèces caractéristiques des landes humides voire tourbeuses, telles que la Bruyère ciliée, la Bruyère à quatre angles ou l'ajonc nain. Afin d'éviter le boisement progressif et spontané de ces landes, des travaux de battage de la fougère puis de fauche et d'exportation ont été réalisés ainsi que des arrachages et coupes d'arbustes.

### GORGES DE VILLIERS

Comme chaque année les travaux d'entretien des chemins et des aménagements ont été réalisés. Des travaux d'arrachage de jeunes arbustes et de battage de fougère ont été réalisés afin d'entretenir la lande.

Cette année, une convention de gestion ayant abouti avec l'établissement thermal de Bagnoles de l'Orne, la source d'eau chaude a pu être restaurée. En effet celle-ci était maçonnée avec de vieilles briques creuses et donnait un caractère assez artificialisé à cet espace. Le muret a été cassé et reconstruit en pierre sèches redonnant ainsi plus de cachet au site.

### COTEAU DE LA BUTTE

Les interventions ont concerné :

- la coupe d'arbres tombés ou endommagés,
- la coupe sélective des arbustes sur 1 500 m<sup>2</sup> de pelouse et la réalisation d'un décapage au niveau de la zone de source pour favoriser le développement de la Linaigrette à feuille large (*Eriophorum latifolium*),
- le broyage de 2 000 m<sup>2</sup> de ronciers sur des secteurs de prairie.

### • La gestion par pâturage

Un pâturage bovin est mis en place avec un agriculteur voisin sur les 6 ha de prairie. Un chargement et un plan de pâturage adaptés ont été établis pour favoriser la présence du papillon damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

Sur les secteurs en pelouse (4 ha 30), un pâturage avec un troupeau de chèvres a été mis en place depuis 2008 par le CENN et un âne a été introduit en complément. Le CENN, propriétaire des animaux, est chargé de leur suivi.



▲ Profilage des berges de la mare



▲ Arrivée des juments camarguaises



▲ Landes humides à la Fosse Arthur



▲ Source d'eau chaude restaurée

### COTEAU DE LA BANDONNIERE

Suite à la formation d'un effondrement de terrain après des fortes pluies, des travaux de clôture ont été nécessaires pour sécuriser le lieu.

Un pâturage avec un troupeau de chèvres et moutons est mis en place par le CENN (propriétaire des animaux).

### PRAIRIES DE CAMPIGNY ET RÉSERVE ROGER BRUN

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de gestion du site, il a été convenu de réaliser des travaux de coupe de ligneux pour limiter la colonisation des arbres, ici principalement l'aune sur les prairies humides. Ces travaux sont complémentaires à la gestion par pâturage confiée au CENN. En 2019, 4 bovins Highland cattle (écossais) ont pâturé les 8 ha du site.

### CARRIERE DES SABLONNETTES

Des travaux de broyage avec récupération et de coupe sélective ont été effectués sur une surface de 1 ha afin de maîtriser la végétation et maintenir le milieu ouvert.

### LANDE DU TERTRE BIZET ET DE LA TABLÈRE

En concertation avec l'association propriétaire du site, des travaux de restauration écologique ont été engagés depuis 2013. Cette année, des landes ont été restaurées et entretenues.

Deux secteurs ont été broyés et exportés avec du matériel adapté à la fragilité des milieux. Une partie des zones concernait des zones où la fougère aigle devenait une menace importante. Les broyats mis en tas sont récupérés par la suite par des agriculteurs ou des particuliers pour amender leurs terrains. Afin d'entretenir certaines zones déjà restaurées, un agriculteur a pu venir faucher **1,33 hectares**. Les round-ballers sortis du site pourront servir de litière à ses animaux.

Afin d'éviter le boisement lent mais progressif de la lande, un chantier d'abattage et de coupe des ajoncs ont été menés sur **2 000 m<sup>2</sup>** de lande sèche. De l'arrachage manuel sélectif des arbustes a aussi été entrepris dans la lande humide. Ce sont donc désormais un peu plus de **14 hectares** de landes qui ont été restaurés et entretenus depuis 6 ans.

### COTEAUX HISTORIQUES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE

Dans un objectif de préservation des paysages historiques classés, le Conseil départemental intervient sur trois secteurs situés à Coudehard, Montormel et Omméel :

#### ➤ Prairies de la Croix Tiret

Les 6,5 ha de prairies de la Croix Tiret sont pâturés par un troupeau de bovins dans le cadre d'une convention avec un agriculteur. Afin de limiter la colonisation des ronces sur des secteurs pentus un broyage a été réalisé avec un robot télécommandé.

#### ➤ Prairie du souvenir (prairies Champ de la Croix)

Cette ancienne prairie proche de l'église constitue un lieu de mémoire. En 2013, des travaux importants y ont eu lieu pour restaurer la prairie d'origine et permettre le développement d'une flore spécifique notamment d'orchidées (Céphalanthère de Damas, Orchis de Fush, ...).

En 2019, des travaux de gestion ont été entrepris :

- le débroussaillage léger en lisière des parcelles et dans les modules forestiers créés (6 000 m<sup>2</sup>) pour limiter le développement des ronces,
- la fauche de la végétation herbacée avec exportation sur 9 000 m<sup>2</sup>.



▲ Pâturage de moutons



▲ Prairies de Campigny



▲ Travaux de broyage de ronces

### ► Coteau de la Frénée

Suite à l'achat du Coteau de la Frénée par le Département, l'année 2019 a été marquée par la mise en place d'une convention avec le repreneur de l'exploitation de l'ancien propriétaire du coteau. Il s'agissait d'une période transitoire avant la mise en place du nouveau plan de gestion. C'est ainsi qu'un troupeau d'une quinzaine de bœufs normands a pâturé les 11 ha du site. L'efficacité de ce mode de gestion a pu être démontrée et des adaptations et aménagements ont pu être pensés pour optimiser son action et permettre un bon état de conservation des habitats.



▲ Bœufs normands au Coteau de la Frénée

### MÉANDRES DE L'ORNE

Les 2,5 ha de prairies du Camp du Haut du Château sont gérés par pâturage mixte (ânes, vaches, chevaux) dans le cadre de conventions avec différents propriétaires d'animaux.

### LE SITE DE SAINTE-EUGÉNIE

La Fougère aigle a une forte tendance à coloniser la motte castrale de Sainte Eugénie. Afin de maintenir ouverte cette zone, des travaux de battage manuels ont été entrepris durant l'été, permettant à la flore spécifique du site de s'exprimer.

## → Sites gérés au titre des mesures compensatoires

### MARAIS DE GROGNY (LE CORNET)

#### ► PARCELLE D124

Cette année, les travaux de gestion ont concerné :

- la fauche des 2,5 ha de prairie issue de la restauration de la parcelle de culture,
- sur 1000 m<sup>2</sup> de roselière, la coupe d'arbustes avec exportation d'un talus.

Une gestion par pâturage avec des bovins a été confiée à une agricultrice voisine sur les 6 ha d'habitat restauré. Le chargement adapté a permis d'avoir une pression suffisante pour limiter le développement de la bourdaine, avec un effet mosaïque sur la végétation très intéressant, tout en préservant les espèces floristiques remarquables.

### PRAIRIES DE BEZION À FONTENAI-SUR-ORNE

Suite à la rétrocession au Département des terrains dans le cadre des mesures compensatoires A28-A88, les travaux prévus dans le plan de gestion et engagés depuis 2011, ont été poursuivis avec la fauche des 8 ha de prairies (prestation réalisée par le locataire). Un pâturage des regains a été réalisé à l'automne avec un troupeau de bovins.

### PRAIRIES DE LA VALLEE DE LA SARTHE (mesures compensatoires RN 12)

Après 3 tranches de travaux, le programme de restauration sur les terrains rétrocédés par l'Etat au Département en 2012, s'est achevé en 2018.

Ces interventions permettent à la fois de restaurer des milieux naturels et de favoriser les pratiques agricoles des exploitants engagés dans le cadre d'un bail rural à clauses environnementales. Désormais, c'est par le biais de baux ruraux à clauses environnementales que des agriculteurs préservent et restaurent les milieux naturels.

Les actions de 2019 ont donc essentiellement porté sur la mise en œuvre de suivis scientifiques et sur l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de leurs pratiques.



▲ Prairie de fauche

## → Travaux d'aménagement pour l'accueil du public

Afin de permettre l'accueil du public sur les sites, dans les meilleures conditions, des aménagements sont réalisés.

Ils doivent répondre à plusieurs critères :

- être les plus légers et discrets possible pour ne pas dénaturer le site,
- ne pas dégrader les sites ou perturber la bonne conservation des milieux naturels et des espèces,
- garantir l'accessibilité et la sécurité du public,
- informer et guider les visiteurs.

Pour les aménagements en bois, le chêne, qualité charpente, produit localement et non traité, est privilégié.

### PRAIRIES DE CAMPIGNY ET RÉSERVE ROGER BRUN

Dans le cadre de la valorisation du site prévu dans le nouveau plan de gestion, la réalisation d'un circuit de découverte a été prévue. Pour cela un panneau d'accueil et des bornes directionnelles ont été installées sur le parcours.



### CAMP DE BIERRE

Sur le Camp de Bierre, une passerelle permettant de traverser le ruisseau commençait à se détériorer. De plus, conçu en demi-rondin de pin autoclave, elle n'était pas en accord avec les aménagements habituellement en place sur les ENS. Cette passerelle a été remplacée par un pont en chêne brut avec un système antidérapant.

Au cœur du site, deux échelles en bois permettant au public d'accéder en haut du parement rocheux étaient vieillissantes et devenaient instables. Elles ont été remplacées par un unique escalier en chêne permettant à tous d'accéder au point de vue et s'intégrant au mieux dans son environnement.



◀ Escalier en chêne au Camp de Bierre



▲ Pont en chêne brut au Camp de Bierre

### GORGES DE VILLIERS

Depuis quelques années, la fréquentation du site est en nette augmentation entraînant des dégradations sur les secteurs les plus humides, des passages surélevés en pierres sèches ont été aménagés afin d'améliorer la circulation du public.

### ROCHE D'OËTRE ET GORGES DE LA ROUVRE

Des travaux de restauration du platelage du sentier tout public de la Maison du paysage et de la descente aménagée à la Roche d'Oêtre ont été entrepris afin de sécuriser le cheminement.

Plusieurs peupliers ont été sécurisés grâce à un élagage effectué par les élèves de la MFR de Pointel.

## ➔ 6.3 - Les actions dans les ENS gérés par le Conservatoire des espaces naturels de Normandie (CENN)

Une convention fixant la participation financière du Département est établie avec le CEN de Normandie depuis 2004 pour la gestion des 7 sites dont il est propriétaire ou gestionnaire ainsi que 2 sites, propriété du Conseil départemental (le Coteau de la Bandonnière et le Coteau de la Butte) :

- le Coteau de la Butte et des Petites Garennes à Saint-Gervais-des-Sablons,
- le Coteau des Champs Genêts à Aubry-le-Panthou,
- le Coteau de la Cour Cucu à Canapville,
- les Prairies humides de Campigny et mégaphorbiaie Roger Brun à Canapville,
- le Coteau du Mont Chauvel à Saint-Germain-de-Clairefeuille,
- la Tourbière de Commeauche à Feings,
- la Tourbière de la Tablère à Lonlay-l'Abbaye,
- la Carrière de la Tourelle à Gouffern-en-Auge,
- la Carrière des Monts à Sentilly (Monts-sur-Orne).

Un programme d'actions est établi tous les ans par le Conservatoire en concertation avec le Conseil Départemental. Il concerne des travaux d'aménagement, d'entretien, de gestion, un suivi et une veille naturaliste sur les sites.

### ➔ Travaux de gestion écologique et d'aménagement

- Tourbière de Commeauche : Battage des fougères, arrachage de ligneux,
- Pelouse de la Cour Cucu : Battage des fougères aigle
- Coteau du Mont Chauvel :

Cette année, une partie de la participation financière du Département a permis de renouveler les clôtures et les aménagements pastoraux sur le coteau du Mont Chauvel. 1300 mètres de clôtures ont été remplacés et un nouveau parc de contention a été aménagé à l'entrée du site. Cette action a permis de remettre en place le pâturage caprin sur ce site où les habitats de pelouse étaient menacés par l'embroussaillage.



▲ Chantier clôture au Mont Chauvel et mise en place du pâturage © CENN ▲

- Tourbière de la Tablère

Le Conservatoire a mené la restauration et l'aménagement du site de la Tourbière de la Tablère : élagage de haies, pose de 3200 mètres de clôtures pour pâturage bovin sur les prairies périphériques à la tourbière. L'objectif est de réorganiser avec l'agriculteur exploitant le pâturage bovin autour de la tourbière. La moliniaie a fait l'objet d'un broyage avec export.

Les chantiers nature : La Carrière de la Tourelle et la Tourbière de Commeauche ont accueilli les bénévoles du Conservatoire en 2019. Ces chantiers sont organisés conjointement avec l'AFFO. Ils ont permis de contribuer à la gestion de ces sites.



▲ Chantiers bénévoles © CENN

## → Travaux d'entretien courant

En 2019, les travaux d'entretien courant ont été réalisés par des associations d'insertion, des entreprises privées et par le technicien du conservatoire. Ces travaux concernent :

- le suivi et l'entretien des clôtures (réparation des clôtures, fauche sous les clôtures électriques),
- l'entretien des points d'abreuvement (abreuvoirs, sources et mares) et des bergeries,
- la fauche de cheminements pour canaliser les visiteurs.

## → Gestion par pâturage

8 sites sont gérés par pâturage avec différents types d'animaux de race rustiques (chèvres des fossés, moutons solognots, chevaux camarguais, ânes normands, bovins Highland Cattle) et selon des modalités adaptées à chacun des milieux naturels à conserver (pelouse calcicole, tourbière, zone humide).

Le technicien du Conservatoire assure le suivi hebdomadaire des troupeaux (état général, suivi sanitaire, soins, interventions vétérinaires, déplacement des animaux) afin d'assurer la bonne gestion pastorale des sites et la bonne santé des troupeaux.



▲ Pâturage au Coteau de la Bandonnière © CENN

## 7 - Les aides aux porteurs de projets dans les Espaces Naturels Sensibles

Le schéma des ENS adopté fin 2008 précise le cadre d'intervention du Conseil départemental en distinguant les sites « d'intérêt départemental » prioritaires pour lesquels il est maître d'ouvrage, et les sites dits « d'intérêt local », sur lesquels il intervient en soutien des projets portés par les collectivités ou les associations.

Sur ces sites, le Conseil départemental délègue son droit de préemption aux collectivités locales qui le souhaitent et apporte une aide financière aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation des opérations de protection, de gestion et de mise en valeur pédagogique définies par un plan de gestion (acquisitions, études, travaux, gestion, animations).

Le montant des subventions est fixé à un taux maximum de 40 % du montant HT des dépenses.

Le soutien du Département est conditionné à la passation d'une convention engageant le maître d'ouvrage à respecter les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la politique ENS.

3 sites sont concernés (Vallées et marais de Bretoncelles, Vallée de l'Orne et Marais de Grogny, Fuie des Vignes).

En 2019, une aide de 50 095 € HT a été attribuée à la Ville d'Alençon pour la valorisation du site ENS de la Fuie des Vignes (sentier de découverte, panneau d'interprétation, ...).

## 8 - Les Espaces naturels sensibles et la directive européenne « habitats » Natura 2000

Plusieurs ENS sont concernés par la directive européenne « habitats ». Le bureau ENS accompagne la mise en place de cette directive sur les sites et participe notamment aux travaux des comités de pilotage et des groupes de travail pour l'élaboration des documents d'objectifs et leur mise en œuvre.

### Mise en œuvre des procédures Natura 2000 sur les ENS - Contrat natura 2000

Afin de mettre en œuvre des pratiques de gestion adaptées à la préservation des habitats et des espèces relevant de la directive « habitat », des contrats peuvent être passés entre l'État et les propriétaires ou gestionnaires de sites.

Ces contrats comprennent des engagements rémunérés avec un taux de financement de 80 à 100 %.

Depuis 2008, 18 contrats concernant 6 sites ont été établis par le Conseil départemental ou le CENN pour un montant total d'aides de 286 600 €.

## 9 - L'accueil et la sensibilisation du public



### ➔ 9.1 - ACCUEIL DU PUBLIC

#### 📍 - Animations nature

Des visites guidées et des animations pédagogiques sont mises en place à destination du grand public, des scolaires et étudiants sur les sites. Ces animations offrent un grand choix de thématiques et s'adaptent à différents publics.

Elles sont confiées, dans le cadre d'un marché à bon de commande ou de partenariat, à des prestataires spécialisés (agréés notamment par l'éducation nationale) :

- le CPIE des Collines normandes,
- le Parc naturel régional Normandie Maine,
- l'Association faune et flore de l'Orne,
- l'Association Loïc Nicolle Education.

Par ailleurs, des animations plus spécifiques sont réalisées par des associations telles que le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN).

En 2019, **575 animations** (1/2 journée) au total ont été réalisées (541 en 2018), avec une fréquentation de **11 806 personnes** (11 137 en 2018), soit une augmentation de 6 %.



▲ Animation au Marais du Grand Hazé. D.COMMENCHAL



▲ Animation au Vaudobin. D.COMMENCHAL

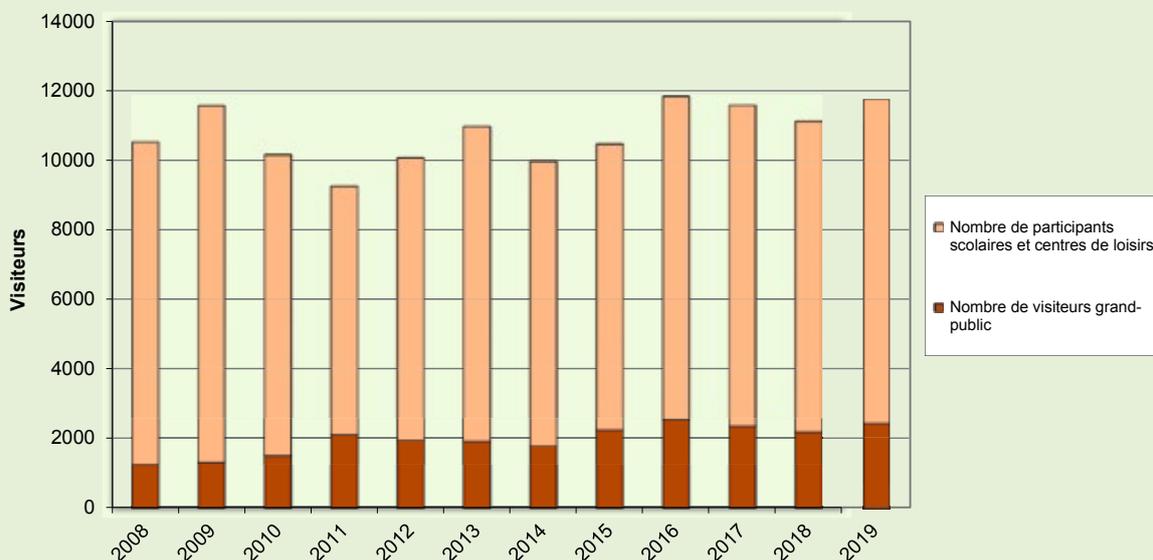
#### Animations grand public

151 visites guidées ont rassemblé 2 417 personnes (2 194 en 2018).

#### Animations pédagogiques

424 animations pédagogiques (1/2 journée) ont été réalisées avec une fréquentation de 9 389 personnes (8 943 en 2018). Elles ont concerné 9 sites. Le public encadré va de la maternelle aux formations supérieures (BTS – licence professionnelle...).

### ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION TOTALE DES ANIMATIONS NATURE

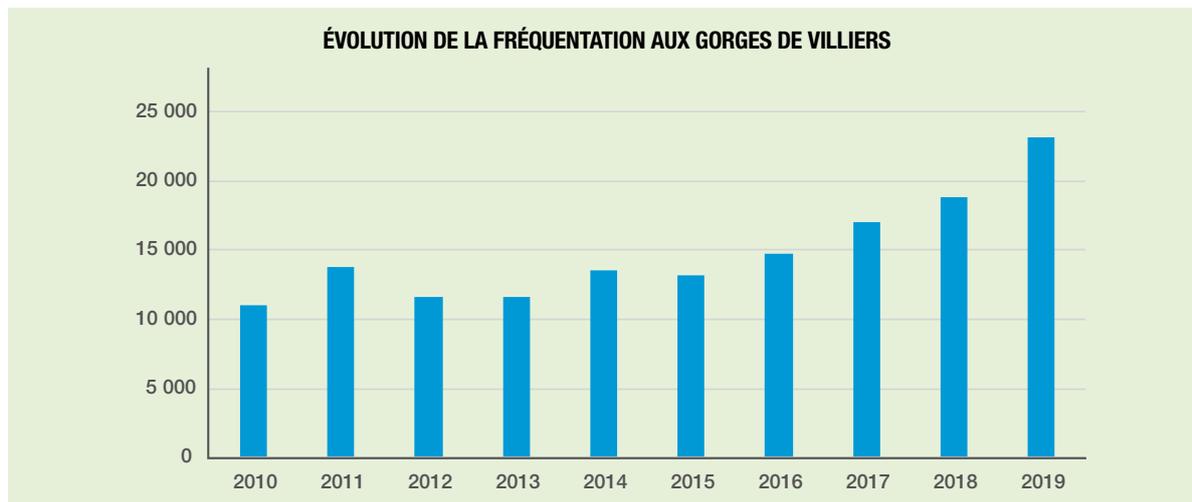


## ► - Visites libres

Afin de suivre la fréquentation des sites en accès libre (hors visites guidées) des appareils de comptage ont été mis en place. 11 sites sont équipés actuellement. Les données enregistrées permettent d'estimer la fréquentation et de suivre son évolution.

En 2019, la fréquentation en accès libre pour les sites équipés de compteurs est évaluée à environ 150 500 personnes (77 500 à la Roche d'Oëtre, 23 200 aux Gorges de Villiers, 10 900 au Marais du Grand Hazé et 38 900 sur les 8 autres ENS).

**Sur le site des Gorges de Villiers**, on constate une augmentation constante de la fréquentation du site qui a doublé depuis ces 5 dernières années.



## ► - Valorisation scientifique et pédagogique

Les ENS servent régulièrement de support pour des visites scientifiques, des formations supérieures (BTS gestion et protection de l'environnement, université de Caen, scientifiques français ou étrangers...). Depuis 1994, 31 étudiants (BTS, master) ont ainsi été accueillis au bureau espaces naturels sensibles pour effectuer un stage d'étude sur les ENS. En 2019, une stagiaire en master 2 « Biodiversité, écologie et évolution » à l'UCO d'Angers a été accueillie pour un stage de 6 mois.

En 2019 :

- 3 sorties nature « sciences participatives » ont été organisées par le Conservatoire d'espaces naturels sur des ENS pour la réalisation de suivis scientifiques
- Le bureau ENS est intervenu pour présenter la politique ENS et la démarche mesures compensatoires, auprès de plusieurs organismes de formation :
  - Licence professionnelle « gestion des ressources environnementales en milieu rural » de l'université de Caen
  - BTS « gestion et protection de la nature » du LEGTA de Sées
- 1 chantier écoles a été organisé avec le Lycée Agricole de Sées
- 2 projets tuteurés ont été conduits avec 5 étudiants en formation BTS « gestion et protection de la nature »



▲ Animation projets tuteuré

## Bourse d'échange touristique

Le bureau ENS a participé à cette manifestation organisée par Tourisme 61 regroupant les différents offices de tourisme du territoire et les hébergeurs. L'objectif de cette journée est d'échanger entre acteurs du tourisme mais surtout de diffuser les supports de communication pour la saison. C'est donc à cette occasion que le guide des balades nature et les autres supports de valorisation des ENS ont été distribués afin que tous disposent de ces supports dès le lancement de la saison touristique.

## ➔ 9.2 - PUBLICATIONS - EXPOSITION



Divers documents et supports sont réalisés pour informer et sensibiliser le public sur les ENS.

### ➔ - Carnets du petit naturaliste

Cette collection de petits ouvrages richement illustrés et complétés de jeux et de questions, est destinée aux scolaires et au grand public. Ils comportent 6 titres consacrés chacun à la découverte d'un site :

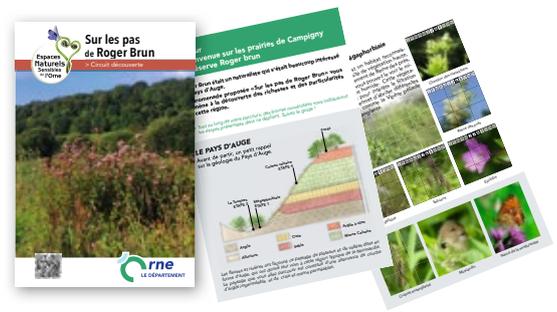
- le Marais du Grand-Hazé,
- le Coteau de la Butte,
- la Tourbière des Petits Riaux,
- la Roche d'Oëtre et les Gorges de la Rouvre,
- les Gorges de Villiers,
- le Vaudo bin.

### ➔ - Carnet géologique de la Roche d'Oëtre

Ce document est consacré à la géologie du site de la Roche d'Oëtre conçu avec le CPIE des Collines normandes. Il est destiné aux élèves et aux enseignants des collèges ainsi qu'au grand public.

### ➔ - Dépliant guide français-anglais

Des dépliants guide en version française et anglaise sont mis à disposition en libre-service sur les aires d'accueil. En 2019, un nouveau dépliant a été réalisé pour le site des prairies de Campigny. Ce travail a été en partie réalisé par un groupe d'étudiants du Lycée agricole de Sées dans le cadre d'un projet tuteuré. Au total, 13 sites disposent de ces dépliants.



### ➔ - Affiches

Cinq affiches sont distribuées gratuitement au public :

- les orchidées sauvages de l'Orne (2),
- les papillons des parcs et des jardins de l'Orne,
- les oiseaux du Marais du Grand Hazé,
- les rivières de l'Orne.



### ➔ - « Orne Trait Nature »

La plaquette « Orne, traits nature » présentant la politique et les sites ENS de l'Orne a été actualisée et rééditée en 2019. Elle est diffusée auprès des élus, des partenaires et du public lors de certaines manifestations.

### ➔ - Guide des orchidées

Cette plaquette réalisée avec l'AFFO complète les deux affiches consacrées à ces espèces. Elle est mise en vente pour le public au prix de 3 €.

### ➔ - Expositions

Des expositions sont réalisées régulièrement avec le CPIE des collines normandes pour la Maison de la Rivière et du Paysage qui accueille du public. Elles sont ensuite prêtées gratuitement aux écoles, communes ou associations qui en font la demande. Le CPIE des Collines normandes, qui en assure la gestion, propose actuellement un catalogue de 12 expositions.

## 10 - La communication



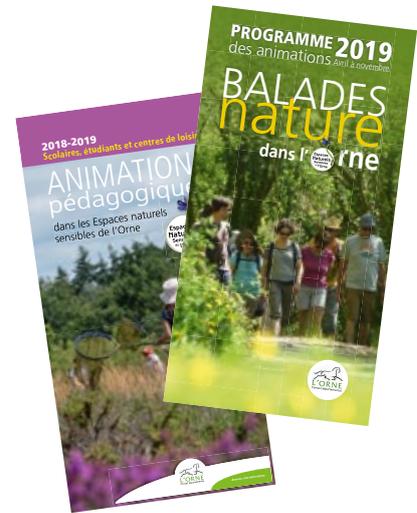
### ► - Programmes d'animations

Deux brochures et deux affiches sont éditées tous les ans pour présenter les programmes des visites guidées pour le grand public et des animations pédagogiques pour les scolaires, étudiants et centres de loisirs.

En 2019, le guide « Balades nature dans l'Orne » regroupait les animations organisées dans les ENS par le Conseil départemental ainsi que les animations de 25 partenaires (parcs naturels régionaux, ONF, communes, associations...), soit au total 260 rendez-vous. Il a été édité à 15 000 exemplaires et les affiches à 1 200 exemplaires.

Sa diffusion est assurée par le bureau espaces naturels sensibles (1 200 envois), avec l'aide d'autres services du Conseil départemental. Sont destinataires : les parcs naturels, les offices de tourisme, les gîtes et chambres d'hôtes, les campings, les musées et bibliothèques, les mairies et les communautés de communes ainsi que différents partenaires.

Le programme des animations pédagogiques a été édité en 1 500 exemplaires et l'affiche en 530 exemplaires. Leur diffusion est assurée par le bureau espaces naturels sensibles à tous les établissements scolaires, du primaire au supérieur, et aux centres de loisirs, soit 445 envois.



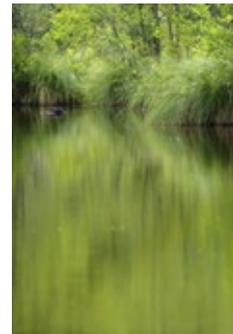
### ► - L'Orne dans ma poche

L'ensemble des circuits en visite libre a été intégré dans l'application pour smartphone « L'Orne dans ma poche » développée par le Département. Cela permet de télécharger le tracé des sentiers géolocalisés avec des informations sur les sites.



### ► - Reportages photos et vidéo

En 2019, des reportages photos ont été réalisés sur trois ENS (Prairies de campigny, Etang de la Lande-Forêt et le Camp de Bierre).



Photos : © Christophe Aubert

### ► - Information des médias

L'information des médias est assurée par la Direction de la communication : envoi de communiqués de presse réguliers pour annoncer les animations ou manifestations, publication sur les réseaux sociaux,...

Les ENS font aussi régulièrement l'objet d'articles dans des revues nationales ou régionales de nature ou de tourisme.

En 2019, plusieurs émissions « Normandie Nature » sur France Bleue Normandie ont présentées les ENS (Méandres de l'Orne, Coteaux Historiques, Fosse Arthur, Marais du Grand-Hazé).



## A Briouze, le programme des animations du marais du Grand Hazé est dévoilé

Comme chaque année, le CPIE des Collines Normandes organise près d'une vingtaine d'animations au marais du Grand Hazé de Briouze. 18 rendez-vous sont prévus.

© Photo de 18 Juin 19 à 17:02



Des animations découvertes de marais sont prévues. (CPIE)

A Briouze (Orne), au marais du Grand Hazé, chaque année, des animateurs du CPIE des Collines Normandes proposent au grand public, mais aussi aux établissements scolaires, diverses animations à propos du Grand Hazé de Briouze. Cette année, 18 rendez-vous sont programmés.

» Lire aussi : A Evroux, le pont du marais du Grand Hazé va être reconstruit

Johan Hermin, animateur environnement du CPIE des Collines Normandes, propose des animations du Grand Hazé de Briouze, sur des thèmes en particulier. Chaque année, environ 18 ateliers, 6 départements de l'Orne via le programme espace naturel sensible (ENS), sont organisés au printemps de l'année. Parmi les activités, la plupart d'entre elles sont dédiées aux familles.

## Bocage

### Des espaces où la biodiversité est préservée

Athis-Val-de-Rouvre — **11** Les Espaces naturels sensibles de l'Orne. Ils sont protégés et leur gestion est ciblée. On en dénombre quarante dans le département.

#### Trois questions à...

Michael Houseaux, chef du bureau des Espaces naturels sensibles du département.

#### À quoi correspondent les espaces naturels sensibles ?

L'Orne compte 40 espaces naturels sensibles (ENS). Ce sont des sites naturels remarquables de par leur faune et flore exceptionnelles. Ces sites, inscrits aux ENS depuis 1991 dans l'Orne, représentent 2 000 ha. Concernant la flore, dix espèces sont protégées au niveau national et 43 au niveau régional. Quant à la faune,

onze espèces sont d'intérêt européen, ainsi que 23 autres espèces animales.

#### Comment s'implique le conseil départemental ?

Il travaille majoritairement par comités ou communautaires, plutôt que par acquisition foncière. Ces conventions sont reconductibles tous les cinq ans ; avec pour certaines des durées de plus de vingt ans. La priorité étant de travailler sur le long terme. Des acquisitions sont toujours possibles. En 2018, par exemple, le conseil départemental a acquis 12 ha de

coteau calcaire vers Montormel, où ont été répertoriées des plantes et une faune rares.

#### Comment se décide la gestion du site ?

Un diagnostic floristique et faunistique préalable est réalisé sur chaque site. Ensuite, un plan de gestion est mis en place, dans lequel les enjeux et orientations sont énoncés pour la préservation de la biodiversité, en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires. Dans ce plan, sont inclus l'évaluation et les indicateurs de suivis scientifiques. En fonction des enjeux, on adapte les suivis floris-

tiques ou faunistiques pour évaluer ou réorienter la gestion si un problème émerge. Les suivis scientifiques sont faits régulièrement. En 2018, une vingtaine d'études d'inventaires naturalistes ou scientifiques ont été réalisées. Chaque ENS est spécifique et a une gestion avec des orientations adaptées : tourbière, coteau... Des travaux d'entretien et de restauration sont régulièrement effectués. En 2018, il y a eu 18 chantiers réalisés par des entreprises spécialisées, 45 chantiers avec des associations d'insertion et d'autres confiés à des agriculteurs.

### Le marais du Grand Hazé, plus vaste zone humide de l'Orne

Depuis 1995, le Département, la commune de Bellou-en-Houlme et l'association pour l'entretien du Marais du Grand Hazé ont signé une convention, révisée en 2017 pour l'entretien du marais. Le Département entretient à ses frais l'ensemble des aménagements pastoraux qu'il a mis en place ainsi que les dépenses liées à la gestion par pâturage que sont l'acquisition et le suivi des animaux. La commune de Bellou-en-Houlme autorise le Département à mener cette gestion par pâturage extensif avec des chevaux camarguais et des bovins écossais sur ses parcelles et autorise le Département à confier l'installation et la surveillance des animaux à l'association. L'Association pour l'entretien du Marais du Grand Hazé, propriétaire des animaux, assure leur surveillance et apporte les soins nécessaires selon les modalités définies en concertation avec le Département.

#### Trois nouvelles juments

Le Centre permanent d'initiative pour l'environnement de Sègre Fontaine (CPIE des Collines normandes), s'est mis à l'œuvre du document d'objectif (plan de gestion) et des visites guidées au grand public et aux scolaires.



Les chevaux camarguais et les bovins écossais ont été choisis en raison de leur grande rusticité qui leur permet de s'adapter aux conditions de vie difficile dans le marais.

Afin de remédier au vieillissement du troupeau, les trois partenaires ont acquis en 2017 six bovins écossais pour maintenir une gestion optimale des milieux naturels. L'achat de ces animaux a été financé en totalité par le Département. Les bovins proviennent de la réserve naturelle des Courtils de Bouquelon, situé dans le

marais vernier, dans l'Eure, où une action similaire de gestion pastorale est conduite. En concertation avec l'association et la réserve des Courtils de Bouquelon, trois juments camargaises, provenant également de cette réserve, ont été acheminées au marais du Grand Hazé, le mardi 12 juin, pour renforcer le troupeau et

maintenir une pression de pâturage suffisante. Le marais du Grand Hazé est la plus vaste zone humide de l'Orne. C'est pour cette raison qu'il a fait l'objet de différentes mesures de protection et d'inventaires (Natura 2000, ZNIEFF, arrêté de protection de biotope, ENS, conventions de gestion...).

### Des aménagements pour visiter, tout en protégeant le milieu

#### Des espaces ouverts au public

L'utilisation de la taxe d'aménagement (\*) impose l'ouverture au public des sites gérés et aménagés, qu'ils soient privés ou au Département. Toutefois, si un milieu est trop sensible d'un point de vue de la biodiversité, les sites

#### Les sites dans le bocage ?

Les deux sites importants dédiés à la gestion de la Rouve, à Saint-Philbert-sur-Orne et Athis-Val-de-Rouvre,

de la Rouve et une vingtaine d'animations Grand public (230 personnes) ainsi qu'une trentaine d'animations (650 élèves) au marais.

En 2018, le budget du Département aux sites sensibles s'est élevé à 2,50 € par personne, gratuit pour les moins de 12 ans.

(\*) La taxe d'aménagement des Espaces naturels sensibles a été définie par la loi du 18 juillet 1985, révisée par la loi du 2 février 1995 et réaffirmée par la loi NOTRE de 2015. Elle donne aux Départements la compétence et les moyens juridiques et financiers de mettre en œuvre une politique cohérente de préservation des sites, paysages et milieux naturels remarquables.

Les sites sensibles du bocage sont gérés et aménagés par le Département. Les visites guidées sont organisées par le Département. Les tarifs sont de 2,50 € par personne, gratuit pour les moins de 12 ans.

Ouest France du 9 avril 2019

## Les balades nature ont repris avec le printemps

Dans les espaces naturels sensibles du département, ces randonnées guidées permettent de découvrir les plus beaux coins de campagne.

Les balades nature reprennent dès ce week-end dans les espaces naturels sensibles de l'Orne. On peut s'y rendre en famille, pour découvrir les oiseaux, éveiller ses cinq sens, percer les secrets d'une rivière, se faire naturaliste ou géologue en herbe... Pour toutes les sorties, un même conseil de précaution : afin d'éviter les morsures de tiques, qui peuvent provoquer la maladie de Lyme, il faut s'équiper de chaussettes fermées et de vêtements couvrant bras et jambes.

#### Cette semaine

**Mardi 9 avril**, à La Courbe, découverte des méandres de l'Orne et du camp fortifié. Rendez-vous à 14 h 30 sur le parking du site, hameau du Haut Château à La Courbe. Renseignements au 02 33 62 34 65 ou contact@cpié61.fr

**Mercredi 10 avril**, à Lonlay-l'Abbaye, balade sur le thème des oiseaux dans la lande du Tertre Bizet. Rendez-vous à 14 h 30 sur le parking de l'abbaye. Réservation conseillée au 02 33 81 13 33.

**Mercredi 10 avril**, à Bréel, mystère en sous-sol dans les gorges de la Rouve. Rendez-vous à 14 h 30 sur le parking de la Maison de la rivière et du paysage. Renseignements au 02 33 62 34 65.

**Judi 11 avril**, à Guéprel, balade sensorielle au Vaudobin. Rendez-vous à 14 h 30 sur le parking du site, renseignements au 02 33 62 34 65.

**Vendredi 12 avril**, à Saint-Gervais-du-Perron, balade sur le thème de la nature au printemps autour de l'étang du Perron. Rendez-vous à 14 h sur le parking de l'étang. Réservation conseillée au 02 33 81 13 33.

**Vendredi 12 avril**, à Bréel, balade au crépuscule dans la vallée de la Rouve. Rendez-vous à 20 h 30 sur le parking de la Maison de la rivière et du paysage. Réservation au 02 33 62 34 65.

**Le guide des balades nature 2019** répertorie plus de 260 sorties organisées cette année dans l'Orne à destination des familles et des curieux de nature. Il est téléchargeable sur le site [www.orne.fr](http://www.orne.fr), rubrique « Parutions » et disponible dans les offices de tourisme.



Le site touristique de la Roche d'Oître.

du Conseil départemental [www.orne.fr](http://www.orne.fr), rubrique « Parutions » et disponible dans les offices de tourisme.

On peut également le demander au Bureau des Espaces naturels sensibles de l'Orne (tél. 02 33 81 61 53).

### Orne - Activité. Cherchez les grenouilles avec le CPIE

L'Orne Combattante, jeudi 14 février 2019, 118 mots

Dès février, le CPIE des Collines normandes reprend du service pour faire découvrir la nature aux petits et grands.

Vous trouvez qu'il fait un peu froid pour sortir dehors ?

Pas pour tout le monde... Des animaux fantastiques, imaginaires ou bien réels s'agitent déjà dans la vallée de la Rouvre.

Partez à leur rencontre avec ce deuxième rendez-vous de l'année : Un amour de grenouille, **mercredi 20 février**, sur l'espace naturel sensible (ENS) vallée de la Rouvre et Roche-d'Oëtre.

Le départ est prévu à 14 h 30 au parking de la Maison de la rivière et du paysage, à Brétel.



Sortie familiale à la découverte des grenouilles, mercredi 20 février.

### Orne. Des sorties nature à faire en famille

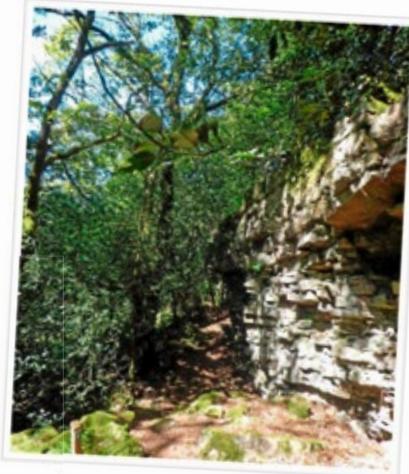
Le Publicateur Libre, jeudi 11 avril 2019, 180 mots

Pour les vacances, le Parc Normandie-Maine organise des sorties sur les Espaces naturels sensibles de l'Orne.

Ce sera l'occasion, pour les grands comme pour les petits, de partir à la découverte des oiseaux et de leurs chants, d'observer les fleurs du printemps ou encore de mener l'enquête sur la formation des pierres dans des paysages uniques.

Après Lonlay-l'Abbaye ce mercredi 10 avril, une autre sortie découverte est proposée vendredi 12 avril « Nature au printemps », à 14 h au parking de l'étang du Perron à Saint-Cervais-du-Perron. Pour les plus jeunes, deux sorties Club nature sont programmées : mercredi 17 avril « Naturaliste en herbe aux Gorges de Villiers », 14 h au parking des Gorges de Villiers à Saint-Ouen-le-Brisoult ; vendredi 19 avril « Petit géologue en herbe », 14 h 30 au parking de la Fosse Arthur à Saint-Georges-de-Rouelley.

Tarifs : 2,50 € ; gratuit pour les -12 ans. Prévoir de bonnes chaussures de marche ou des bottes. Inscription conseillée au 02.33.81.13.33.



Du côté des Gorges de Villiers (photo d'archives).

### Le Grais - Normandie Maine. 30 participants à l'étang

L'Orne Combattante, jeudi 31 octobre 2019, 154 mots

Le parc naturel régional Normandie-Maine et le Conseil départemental de l'Orne ont organisé une sortie découverte au Grais, à l'étang de la Lande Forêt mardi 22 octobre dans l'après-midi. Guidés par Morvan Debroize, animateur environnement au parc, une trentaine de curieux ont parcouru l'Espace naturel sensible (ENS) à la recherche de traces de la faune locale. Pendant deux heures, les participants se sont glissés dans la peau de détectives, guettant les indices de présence animale : plume de chouette hulotte, noisettes rongées par des campagnols ou des écureuils, ou encore loges de pics épeiche dans des arbres morts. Les participants ont ainsi pu découvrir par les traces qu'elles laissent, les espèces présentes au sein de l'espace naturel protégé de la Lande Forêt, et l'importance de ce site pour la préservation de la faune et de la flore.



Les participants ont pu découvrir l'étang de La Lande-Forêt. (©Parc Normandie-Maine)





**Conseil départemental de l'Orne**

Direction développement durable des territoires  
Bureau des Espaces naturels sensibles  
27, boulevard de Strasbourg - CS 30528  
61017 Alençon cedex  
Tél. 02 33 81 61 53

[www.orne.fr](http://www.orne.fr)